

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

(Séance du Conseil Municipal du 8 juin 2018)

Budget principal de la Ville de Nice

Budget annexe de l'Opéra



Rapport de présentation



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE NICE	5
I. RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	5
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
II.1 Les recettes de fonctionnement	5
II.2 Les dépenses de fonctionnement	20
II.3 Le financement des dépenses d'équipement	28
III. SECTION D'INVESTISSEMENT	29
III. 1 Les recettes d'investissement	29
III.2 Les dépenses d'investissement	32
IV. SITUATION DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2017	45
III. 1 L'encours des emprunts	45
III.2 L'annuité des emprunts	49
III.3 Les emprunts nouveaux	49
 CONCLUSION	 50
 BUDGET ANNEXE DE L'OPERA	 51
I. RESULTATS DE L'EXERCICE 2017	51
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT	51
II.1 Les recettes de fonctionnement	51
II.2 Les dépenses de fonctionnement	53
III. SECTION D'INVESTISSEMENT	54
III.1 Les recettes d'investissement	54
III.2 Les dépenses d'investissement	55
 CONCLUSION	 55



INTRODUCTION

De manière générale, l'année 2017 a été caractérisée par la reprise économique de l'activité nationale et une inflation contenue.

Malgré cette embellie économique, les collectivités locales françaises, et leurs groupements, ont connu, pour la quatrième année consécutive, une baisse des dotations de l'Etat.

Elles ont donc subi en 2014, puis de 2015 à 2017, deux vagues historiques successives et profondes de réduction drastique des financements versés par l'Etat. Ces deux vagues ont été justifiées par la volonté de ce dernier de respecter les critères de Maastricht et de mobiliser les collectivités locales dans cet effort de redressement des finances publiques.

Ainsi, les pertes de ressources supportées par les collectivités territoriales au niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représente leur principal concours financier, ont été très significatives et ont conduit la plupart de celles-ci à mobiliser de nouvelles ressources ou à réduire leur niveau de dépenses et/ou de services. Au niveau national, sur la période 2013-2017, la dotation globale de fonctionnement a diminué de plus d'un quart, passant de 41,5 milliards à seulement 30,86 milliards d'euros. Pour le seul exercice 2017, la diminution globale s'est élevée à – 2,63 milliards d'euros.

Par ailleurs, la montée en puissance de la péréquation horizontale (FPIC – fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), introduite par la loi de Finances pour 2012 pour redistribuer les ressources financières des blocs intercommunaux favorisés vers les blocs intercommunaux défavorisés, et la mise en place récente des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), ont fortement impacté les équilibres budgétaires et dégradé les ratios financiers des grandes villes de France, la commune de Nice n'ayant pas échappé à cette hausse contributive.

Ainsi, après une année 2016 douloureuse qui restera à jamais gravée dans la mémoire des Niçoises et des Niçois d'une part, et malgré un contexte budgétaire toujours très contraint en 2017 d'autre part, la ville de Nice n'a pas hésité à poursuivre ses engagements.

Elle a abordé l'année écoulée avec une solidarité et une volonté très forte de rester debout face aux menaces et en dépit de l'immense tragédie du 14 juillet, en permettant de maintenir un excellent niveau de service en faveur des administrés, tout en préservant le pouvoir d'achat des Niçoises et des Niçois, et en améliorant l'attractivité touristique de son territoire.

L'exécution budgétaire 2017 s'est donc poursuivie dans la continuité des orientations financières établies depuis le début du mandat, selon les quatre axes suivants :



1. Pratiquer une fiscalité favorable aux Niçoises et aux Niçois en décidant de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, alors qu'au niveau national, le quinquennat qui s'est achevé a abouti à une pression fiscale accrue ;
2. Poursuivre la sécurisation des équipements de proximité de nature à améliorer la vie quotidienne des Niçoises et des Niçois ;
3. Accompagner cette politique volontaire par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement de l'administration communale;
4. Poursuivre une stratégie de financement des investissements optimisée par le biais d'une politique d'emprunts maîtrisée et sécurisée.

Ce rapport de présentation s'appuie sur les réalisations budgétaires de l'année écoulée.

Il clôture ainsi le cycle annuel budgétaire, et retrace l'exécution comptable de l'année précédente, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec le compte de gestion 2017 établi par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Nice Municipale.

Le compte administratif compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque compte du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres et de mandats correspondant à chaque compte budgétaire.

Il se divise en deux sections (fonctionnement et investissement), chacune d'entre elles étant clôturée par des balances et des vues d'ensemble récapitulatives.

L'exécution 2017 (opérations réelles et d'ordre) du budget principal de la ville de Nice et du budget annexe de l'opéra se présente donc selon les éléments ci-après.



BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE NICE

I- RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget principal de la ville de Nice se décompose comme suit :

	REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS (2016)		OPERATIONS DE L'EXERCICE (2017)		RESULTATS DE CLOTURE (2017)	
	Besoin de financement (en €)	Excédent (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)	Excédent (en €)
Investissement	-28 101 097,11	-	147 869 563,28	171 908 406,93	-4 062 253,46	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture d'investissement après prise en compte des restes à réaliser					-4 062 253,46	-
Fonctionnement	-	22 937 219,17	555 629 962,66	563 924 568,55	-	31 231 825,06
Totaux généraux	-	-	703 499 525,94	735 898 008,11	-	-
Résultat de clôture libre d'affectation après couverture du déficit d'investissement						27 169 571,60

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, libre d'affectation après couverture du déficit d'investissement, s'élève à la somme de 27 169 571,60 €.

Il se décompose en un excédent de la section de fonctionnement de 31 231 825,06 € duquel est déduit un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 4 602 253,46 €.

Ce résultat tient compte de la suppression en 2016 (délibération du conseil municipal du 13/10/2016) du budget annexe de la régie autonome des comptoirs de vente dans les Musées. Toutes les opérations (dépenses et recettes), antérieurement exécutées au travers de ce budget annexe, ont été reprises en 2017 dans le budget principal de la ville de Nice.

La présentation de l'exécution du budget 2017 est détaillée dans les chapitres suivants.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 563,93 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme totale de 563 924 568,55 € soit un taux de réalisation en recettes réelles de 104 %.

Les recettes de fonctionnement concernées se ventilent de la manière suivante :



Chapitre	Libellé chapitre	2016 (en €)		2017 (en €)		
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	22 050	1 633 832	2 595 800	2 052 495	79%
70	Produits des services du domaine	41 203 690	42 056 178	42 961 931	41 932 603	98%
73	Impôts et taxes	355 247 536	358 359 111	358 867 385	361 339 233	101%
74	Compensations fiscales	15 894 769	15 918 864	17 989 137	18 024 277	100%
	Dotations de l'Etat	83 056 326	83 171 994	78 997 094	78 627 097	100%
	Subventions et participations	22 829 859	22 160 294	21 395 724	21 417 052	100%
75	Autres produits de gestion courante	20 265 068	20 308 203	12 775 403	15 026 130	117%
76	Produits financiers	2 925 420	3 014 600	2 552 000	2 442 146	96%
77	Produits exceptionnels	1 932 056	5 981 619	3 483 433	21 525 988	618%
78	Reprises sur amortissements et provisions	9 140 028	9 140 028	-	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 937 818	-	22 937 219	-	-
Total Recettes réelles		583 454 620	561 744 723	564 555 126	562 387 021	104%*
042	Opérations d'ordre	2 467 032	2 756 774	3 000 000	1 537 547	51%
043	Opérations d'ordre	-	-	-	-	-
Total Recettes d'ordre		2 467 032	2 756 774	3 000 000	1 537 547	51%
TOTAL GENERAL		585 921 652	564 501 497	567 555 216	563 924 568	99%

* pourcentage calculé sur la base des recettes hors résultat reporté

➤ Chapitre 73 "Impôts et taxes" (361,34 M€)

Ce chapitre représente à lui seul près de 64,24 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2017, pour un montant total de 361 339 233 € (taux de réalisation de 101 %).

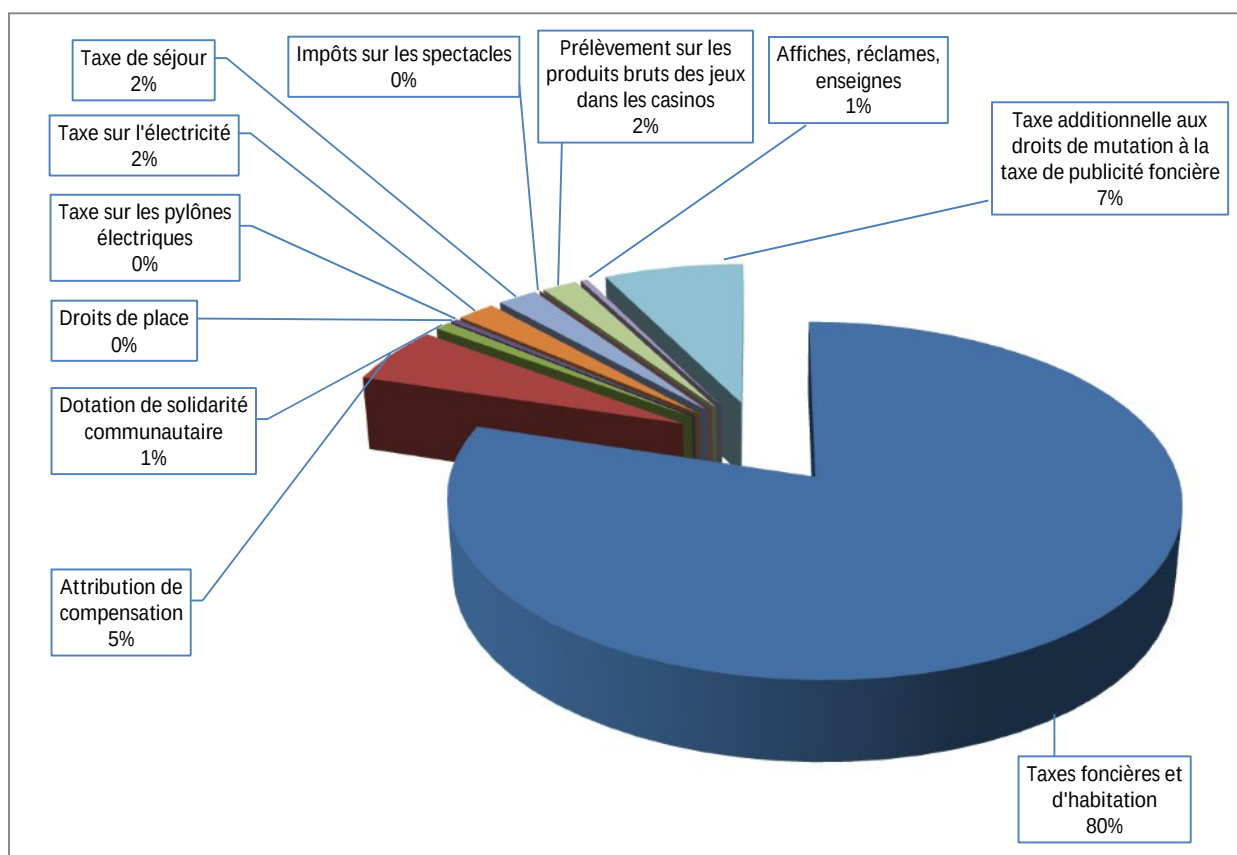
Dans l'ensemble, il enregistre une faible augmentation de + 0,83 % par rapport au réalisé de l'exercice précédent. Les variations des recettes fiscales et parafiscales se déclinent comme suit :

COMPTE	NATURE DE LA RECETTE	2016 (en €)	2017 (en €)	Variation 2017/2016
73111	Taxes foncières et d'habitation	287 033 297	288 317 029	0,45%
7321	Attributions de compensation	19 551 306	19 396 672	- 0,79%
7322	Dotation de solidarité métropolitaine	3 000 000	3 000 000	-
7336	Droits de place	1 013 061	1 137 438	12,28%
7337	Droits de stationnement	323 173	-	-
7343	Taxe sur les pylônes électriques	123 970	127 490	2,84%



7351	Taxe sur l'électricité	7 209 766	7 266 323	0,78%
7362	Taxe de séjour	6 812 321	7 577 058	11,23%
7363	Impôts sur les spectacles	2 501	1 949	- 22,07%
7364	Prélèvements sur les produits bruts des jeux dans les casinos	7 055 844	6 664 858	- 5,54%
7368	Affiches, réclames, enseignes	1 527 690	1 351 449	- 11,54%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	24 706 183	26 498 967	7,26%
TOTAL GENERAL		358 359 111	361 339 233	0,83%

Ce chapitre est ventilé de la manière suivante pour l'exercice 2017:



▪ Les contributions directes (288,31 M€)

Les contributions directes constituent le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Nice. Elles totalisent un taux de réalisation de + 100,05 %, pour un montant total de 288 317 029 € (51,26 % des recettes réelles de fonctionnement), détaillées comme suit :



Compte 73111 « taxes foncières et d'habitation »	2016 (en €)	2017 (en €)	Variation 2017/2016
Taxe d'habitation - rôle principal	137 292 422	137 140 163	- 0,11%
Taxe d'habitation - rôles supplémentaires	1 765 719	1 767 397	0,01%
Majoration pour résidence secondaires	4 628 299	4 584 092	- 0,96%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - rôle principal	142 847 006	144 367 402	1,06%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - rôle principal	413 601	412 087	- 0,37%
Taxe foncières sur les propriétés bâties - rôles supplémentaires	86 250	32 810	- 61 96%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties - rôles supplémentaires	-	13 078	-
TOTAL GENERAL	287 033 297	288 317 029	0,45%

Il convient de rappeler que, de 2010 à 2017, la ville de Nice n'a pas fait évoluer les taux de sa fiscalité, alors que les lois de finances successives ont mécaniquement fait augmenter les bases, et donc les impôts locaux, de + 10%.

En 2015 et 2016, le conseil municipal a voté respectivement une diminution de - 0,1% et - 1% du taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la loi de finances pour 2016 ayant acté une revalorisation générale des bases d'imposition de 1%.

Les taux de la taxe d'habitation (21,10%), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (23,12%) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (35,69 %), placent ainsi la ville de Nice à des taux de fiscalité inférieurs à ceux de la moyenne des grandes villes françaises.

Taxe d'habitation			Taxe foncière bâti			Taxe foncière non bâti		
Ville	Taux 2016	Rang 2016	Ville	Taux 2016	Rang 2016	Ville	Taux 2016	Rang 2016
Lille	33,55%	1	Grenoble	36,73%	1	Montpellier	112,71%	1
Marseille	28,56%	2	Montpellier	31,18%	2	Bordeaux	90,92%	2
Strasbourg	25,40%	3	Bordeaux	29,51%	3	Grenoble	84,42%	4
Montpellier	22,49%	4	Lille	29,06%	4	Strasbourg	72,52%	7
Bordeaux	24,13%	5	Nantes	27,51%	5	Nantes	62,48%	8
Nantes	24,04%	6	Rennes	25,76%	6	Saint-Étienne	42,28%	9
Lyon	22,15%	7	Marseille	24,02%	7	Rennes	39,33%	10
Rennes	21,99%	8	Toulon	23,90%	8	Nice	35,69%	12
Grenoble	21,52%	9	Saint-Étienne	23,55%	9	Toulon	29,97%	14
Nice (*)	21,10%	10	Nice	23,12%	10	Marseille	24,99%	16
Saint-Étienne	20,16%	11	Strasbourg	22,49%	11	Lyon	19,97%	18
Toulon	19,35%	12	Lyon	18,23%	12	Lille	16,65%	20



De même, la Ville de Nice applique, en direction des personnes les plus fragiles, une politique d'abattement très favorable, à savoir :

- ✓ Abattement général à la base : 10% ;
- ✓ Abattement pour charges de famille :
 - Par personne (rang 1 ou 2) : 20% ;
 - Par personne (rang 3 ou +) : 25% ;
- ✓ Abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides : 10%,

Il est par ailleurs rappelé que les ménages les plus modestes continuent de bénéficier des exonérations et dégrèvements résultant du plafonnement à 3,44% du revenu.

Ainsi, en comparaison des politiques d'abattement des grandes villes de France, celles décidées par la ville de Nice s'avèrent plus favorables, et ce de manière constante depuis des années.

Rang	Commune	Valeur locative moyenne 2016	Taux abattement général à la base	Taux abattement 1 ou 2 pers.	Taux abattement 3 pers. ou +	Taux abattement spécial à la base	Taux abattement spécial handicapé	Total Taux abattement
1	REIMS(*)	2 907	17%	10%	25%	15%	10%	77%
2	MONTPELLIER	3 298	15%	10%	25%	15%	10%	75%
3	DIJON(*)	3 186	27%	20%	25%			72%
4	LYON(*)	3 425	15%	20%	25%		10%	70%
4	STRASBOURG	2 765	15%	15%	15%	15%	10%	70%
4	TOULOUSE	3 155	15%	20%	25%		10%	70%
5	NICE	3 719	10%	20%	25%		10%	65%
6	GRENOBLE(*)	2 906	18%	20%	25%			63%
7	NANTES	3 083	10%	20%	20%		10%	60%
7	LE HAVRE	3 081	15%	20%	25%			60%
8	TOULON	3 417	10%	20%	25%			55%
9	MARSEILLE	3 007	0%	20%	20%		10%	50%
9	ANGERS	3 069	5%	20%	25%			50%
9	NIMES	3 203	10%	20%	20%			50%
10	BORDEAUX(*)	3 620	19%	15%	15%			49%
11	LILLE	1 954	5%	15%	20%			40%
12	RENNES	2 726		10%	20%			30%
12	ST ETIENNE	2 961	5%	10%	15%			30%

(*) Ces communes ont décidé de maintenir l'ancien abattement général à la base en quotité, applicable en 1973 pour le calcul de la contribution mobilière, ancêtre de la taxe d'habitation.

- Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur (22,4 M€)



Deux produits, s'analysant comme des « reversements de fiscalité » et représentant 3,98% des recettes réelles de fonctionnement, sont versés annuellement à la ville de Nice par la métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

✚ L'attribution de compensation (19,40 M€)

Depuis 2012, le montant de l'attribution de compensation pour la ville de Nice était fixé à 18 656 448 €. En 2016, une modification a été effectuée, et a permis de déterminer une nouvelle attribution de compensation qui s'est élevée pour 2017 à 19 396 672 €.

Cette augmentation de l'attribution de compensation a été effectuée dans le strict respect de la neutralité budgétaire, et s'est accompagnée d'une réduction des dépenses à due concurrence du transfert opéré. Ceci découle de l'application de la loi MAPTAM et du transfert à la métropole Nice Côte d'Azur de trois nouvelles compétences : l'aire d'accueil des gens du voyage, le crématorium et l'aménagement numérique.

✚ La dotation de solidarité métropolitaine (3 M€)

Cette dotation obligatoire a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et d'exprimer, au sein du budget métropolitain, la solidarité territoriale.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) permet l'enregistrement d'une recette totale de 3 000 000 €, conforme à l'enveloppe des prévisions budgétaires.

▪ Les autres produits fiscaux (50,63 M€)

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes (9% des recettes réelles de fonctionnement), progressent de 3,80% par rapport à l'an passé, et sont répartis de la sorte :

AUTRES IMPOTS ET TAXES	2016 (en €)	2017 (en €)	Variation 2017/2016
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité	7 209 766	7 266 323	0,78%
Taxe de séjour	6 812 321	7 577 059	11,23%
Taxe sur les pylônes électriques	123 970	127 490	2,84%
Affiches, réclames, enseignes	1 527 690	1 351 449	- 11,54%
Droits de place	1 013 061	1 137 438	12,28%
Impôt sur les spectacles et autres taxes	2 501	1 949	- 22,07%



Prélèvement sur les produits bruts des jeux dans les casinos	7 055 844	6 664 858	- 5,54%
Droits de stationnement	323 173	-	-
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	24 706 183	26 498 967	7,26%
TOTAL GENERAL	48 774 509	50 625 533	3,80%

- Il est à noter que la taxe de séjour augmente de 11,23 % par rapport à l'année précédente.

Ainsi, malgré le tragique attentat du 14 juillet 2016, et grâce à une politique de promotion du territoire, de redynamisation économique et d'embellissement de la ville, le produit de la taxe de séjour n'a cessé de progresser depuis 2012.

Cette augmentation est due à une bonne fréquentation touristique en 2017 et à une forte progression de la taxe collectée auprès de loueurs en meublé, passant ainsi de 176 304 € en 2016 à 576 304 € en 2017.

Le produit total de 7 577 059 € se décompose de la manière suivante :

✓ Régularisations d'encaissements avant le 1 ^{er} octobre 2016 :	604 064 €
✓ Produit basse saison 2017 (octobre 2016 à mars 2017) :	2 330 925 €
✓ Produit haute saison 2017 (avril à septembre 2017) :	4 065 766 €
✓ Produit net versé par les plateformes collaboratives :	576 304 €

Le produit la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a progressé de 7,26% entre 2016 et 2017. La faiblesse des taux d'intérêt a maintenu une bonne santé du marché de l'immobilier, impactant ainsi fortement le produit de cette taxe.

Evolution	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	24 637 762	24 706 183	26 498 967

S'agissant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), entrée en vigueur le 1er janvier 2011, elle est l'une des trois taxes qui ont remplacé les taxes locales sur l'électricité (TLE). Le produit a progressé de 0,78% entre 2016 et 2017.

Evolution	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)
Taxe sur l'électricité	7 048 697	7 209 766	7 266 323



Enfin, pour la recette du prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos, une baisse a été observée au cours des années 2010-2015. Elle connaît désormais une évolution atone, voire une diminution de -5,54% par rapport à 2016, en raison d'un marché local des casinos très concurrentiel, et un développement de plus en plus important des jeux sur internet.

Evolution	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)
Prélèvement sur les produits bruts des jeux dans les casinos	6 386 436	7 055 844	6 664 858

➤ Chapitre 74 "*Dotations, participations et compensations d'exonérations* » (83,17 M€)

Comme annoncé lors du vote du budget prévisionnel, il a été constaté, durant l'exercice 2017 et pour la quatrième année consécutive, une accélération très nette du désengagement de la part de l'Etat.

La réduction drastique des dotations et compensations se traduit ainsi :

DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	2014 (en €)	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)	variation 2017/2014
DGF - dotation forfaitaire	96 797 574	86 284 262	75 200 223	69 536 554	- 28,16%
DGF - dotation nationale de péréquation	3 656 893	3 679 707	3 474 383	3 545 232	- 3,05%
DGD - hygiène et santé publique	3 555 622	2 896 315	4 214 929	3 555 622	-
DGD - monuments historiques, construction et habitation	15 065	15 065	15 065	15 065	-
Dotation forfaitaire de recensement	82 676	83 013	77 721	73 670	- 5,21%
Dotation pour les titres sécurisés	120 720	120 720	120 720	120 720	-
Dotation spéciale instituteurs	56 160	53 352	36 504	33 696	- 40,00%
Frais d'assemblées électorales	291 081	343 148	110 170	237 265	- 18,49%
Dotation DMTO	39 318	-	-	34 535	-
TOTAL GENERAL	104 615 109	93 475 582	83 173 426	77 152 359	- 26,25%
Variation en %		- 10,65%	- 11,02%	- 7,26%	

- La dotation globale de fonctionnement : 73,08 M€
dotation forfaitaire (69,54 M€)
dotation nationale de péréquation (3,54 M€)

Principal concours financier de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation nationale de péréquation.

- ✚ La dotation forfaitaire, d'un montant de 69 536 554 €, enregistre une perte de 5 663 669 € par rapport à 2016. En effet, cette fraction de la DGF des communes participe à la « *contribution*



supportée par les collectivités au redressement des finances publiques », et a eu pour effet, fin 2017, une perte cumulée pour la Ville de Nice de près de 81 M€ sur cinq ans.

✚ La dotation nationale de péréquation (3 545 332 €) est en légère hausse de 70 939 € par rapport à 2016 et reste quasiment stable. Liée au potentiel fiscal communal en matière de taxe professionnelle, elle est composée de deux parts ; la première, dite « *principale* », vise à corriger les insuffisances de potentiel financier ; la seconde, dite « *majoration* », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

- La dotation générale de décentralisation (DGD) Hygiène et santé publique (3,56 M€)
- La dotation générale de décentralisation (DGD des monuments historiques (0,014 M€)
- La dotation générale de décentralisation (DGD Construction et habitation (0,001 M€)

Ces diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Le montant de cette DGD est maintenu à son niveau depuis 2009, soit 3 555 622 €

A l'instar des années précédentes, la DGD monuments historiques s'est établie à 13 634 €, et celle relative à la construction et à l'habitation à 1 431 €.

- Les autres dotations :
 - *dotations forfaitaires de recensement* (0,077 M€)
 - *dotations titres sécurisés* (0,12 M€)
 - *dotations spéciales instituteurs* (0,036 M€)

La ville de Nice perçoit également trois autres dotations de la part de l'Etat, dont les montants sont les suivants :

✚ Depuis 2004, la collecte des informations est organisée et contrôlée par l'I.N.S.E.E. Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire dont le montant de 73 670 € est en baisse cette année encore. Le coût s'est élevé à 77 721 € en 2016.

✚ De même, créée par la loi de Finances pour 2009, la dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et



de cartes nationales d'identité. Cette dotation, d'un montant de 120 700 €, est stable depuis son instauration.

✚ Le logement des instituteurs ou, à défaut, l'indemnité représentative de logement en tenant lieu (IRL), constitue une dépense obligatoire pour les communes. Depuis 1983, l'État compense aux communes cette charge obligatoire qui leur est faite de loger les instituteurs au moyen d'une dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI). Dissociée de la D.G.F depuis 1986, cette dotation spéciale continue cependant d'évoluer comme la dotation globale de fonctionnement et d'être répartie proportionnellement au nombre des instituteurs exerçant dans les écoles publiques, logés par les communes ou recevant une indemnité de logement. Le montant de cette dotation baisse cette année, à due concurrence de la prévision de la baisse du nombre d'ayant-droits. Le montant alloué à la ville de Nice en 2017 s'est élevé à 33 696 €.

▪ Les compensations fiscales (17,99 M€)

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales dues aux exonérations et allègements de bases décidés par voie législative, constituent depuis des années les « variables d'ajustement » de l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Avec un montant de 17 989 742 €, elles progressent de 13,01 % par rapport à l'année précédente. La progression du produit des allocations compensatrices de TH est due à l'évolution des bases TH exonérées, en raison du maintien de l'exonération pour certains foyers fiscaux l'ayant perdue en 2015, résultant de la perte de la ½ part supplémentaire de quotient familial.

COMPTE	NATURE DE LA RECETTE	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)	Variation 2017/2016
7483140	Allocations compensatrices de CFE	1 990 565	1 688 148	525 399	- 68,88%
74834	Allocations compensatrices de TF (bâti et non bâti)	1 008 854	1 127 626	735 731	- 34,75%
74835	Allocations compensatrices de TH	14 636 772	13 103 090	16 728 612	27,67%
TOTAL GENERAL		17 636 191	15 918 864	17 989 742	13,01%



Il convient toutefois de rappeler que ces compensations ne couvrent pas intégralement la perte de recettes fiscales subies par la ville de Nice, la perte nette de produit fiscal du fait des exonérations partiellement compensées étant chiffrée à près de 3,267 M€ pour 2017.

- Le fonds de compensation de la TVA (0,72 M€)

La loi de finances pour 2016 et la loi de finances rectificative pour 2015 ont modifié le dispositif de versement du fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) qui était réservé jusqu'ici aux seules dépenses d'investissement retracées dans les comptes administratifs des bénéficiaires du fonds.

La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Avec un montant de 724 128 €, la ville de Nice a perçu ce fonds pour ses dépenses d'entretien des bâtiments publics, la voirie étant quant à elle compétence métropolitaine.

➤ Chapitre 74 "Participations et subventions » (21,42 M€)

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires (0,99 M€)

Avec son entrée en vigueur le 1er janvier 2015, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires est devenu un fonds pérenne de soutien aux communes pour l'organisation d'activités durant le temps scolaire. La ville a ainsi perçu en 2017 une somme de 986 716 €.

- Participation « collège numérique » (0,014 M€)

L'Etat participe au déploiement d'outils numériques dans les collèges. La ville de Nice a ainsi perçu le solde en 2017, soit une somme de 14 574 €.

- Les autres subventions et participations (21,44 M€)

Les autres dotations, subventions et participations reçues par la ville de Nice en 2017 (Etat, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional P.A.C.A, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) s'élèvent à la somme de 21 438 171 €.

Ce montant provient essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour 18 502 897 € au titre du contrat enfance-jeunesse, et de sa participation au coût de journée dans divers dispositifs, dont les équipements multi-accueil, les crèches, l'accueil de loisirs dans le cadre du temps libre, et le financement des services sociaux.

➤ Les autres recettes de fonctionnement (83,04 M€)



Il s'agit entre autres des recettes de gestion courante et des recettes financières qui représentent 14,76% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2017.

Elles se ventilent de la manière suivante :

	Chapitre	Libellé	2014 (en €)	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)
	013	Atténuation de charges	1 813 774	1 386 379	1 633 832	2 052 495
	70	Produits des services du domaine	30 019 041	38 331 883	42 056 178	41 932 603
	75	Autres produits de gestion courante	23 606 214	21 568 139	20 308 203	15 091 163
	RECETTES DE GESTION COURANTE		55 439 029	61 286 401	63 998 213	59 076 261
	76	Produits financiers	3 972 035	14 043 935	3 014 600	2 442 146
	77	Produits exceptionnels	17 203 409	10 198 956	5 981 619	21 525 988
	78	Reprises sur amortissements et provisions	-	10 625 634	9 140 028	-
	RECETTES FINANCIERES		21 175 444	34 868 525	18 136 247	23 968 134
	TOTAL GENERAL		76 614 473	96 154 926	82 134 460	83 044 395

▪ Les recettes de gestion courante (59,08 M€)

Elles sont retracées au travers des trois chapitres budgétaires « 013, 70 et 75 » pour un montant total de 59 076 261 €.

✚ Le chapitre 013 « *atténuation de charges* » comptabilise 2 052 495 € et correspond essentiellement au reversement de rémunérations et de charges sociales liées aux mises à disposition de personnel, aux remboursements par les organismes sociaux des indemnités journalières pour cause d'accidents de travail, ainsi qu'à la participation des agents au coût de la délivrance des titres restaurants (40% de la valeur faciale du titre d'une valeur actuelle de 8€).

✚ Le chapitre 70 « *produits des services du domaines* » constate les droits perçus des usagers des services locaux (droits d'entrée, diverses taxes et redevances communales) qui atteint un taux de réalisation de 98 % en 2017 pour un montant total de 41 932 603 €.

Ce montant se décompose comme suit :

	2016 (en €)	2017 (en €)	% évolution
Concessions et redevances funéraires	1 521 310	1 430 657	- 5,96%
Droits de stationnement, location voie publique....	4 708 306	6 180 537	31,27%
Redevances diverses	3 726 550	3 962 030	6,32%
Redevances et droits à caractère culturel	2 631 906	3 097 931	17,71%
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	5 973 376	5 772 964	- 3,36%
Redevances et droits à caractère social	4 638 562	5 285 877	13,95%



Redevances et droits services périscolaire et enseignement	15 087 123	12 877 562	- 14,65%
Autres redevances et droits	2 058 075	1 528 578	- 25,73%
Locations diverses	16 222	6 607	- 59,27%
Remboursements de frais	1 449 560	1 562 699	7,81%
Autres produits d'activités	244 687	227 161	- 7,16%
TOTAL CHAPITRE 70	42 055 677	41 932 603	- 0,29%

Ce chapitre enregistre globalement une légère baisse de - 0,29 % par rapport à l'an passé.

Toutefois, les principaux postes en évolution sont les suivants :

Droits de stationnement, location voie publique... (+ 31,27 %, soit près de 1,5 M€ de recettes supplémentaires).

Cette hausse est en partie liée à la reprise en régie du stationnement payant sur voirie, et les recettes conséquentes issues de l'optimisation du fonctionnement du service.

Redevances diverses (+ 6,32 % soit plus de 0,24 M€ de recettes supplémentaires).

Cette évolution est due en partie à l'encaissement en 2017 de près de 30 000 € provenant d'occupations du domaine public pour les années 2013 à 2016, l'augmentation des taxes sur les chantiers, les échafaudages et les palissades (115 086 €), ainsi qu'une augmentation générale des redevances perçues par la régie municipale des droits d'occupation du domaine public.

Redevances et droits à caractère culturel (+ 17,71 %, soit 466 025€ de recettes supplémentaires).

Cette recette est en hausse, suite notamment au retour du Nice Jazz Festival, annulé précédemment en 2016 à l'issue des tragiques événements du 14 juillet.

Redevances et droits à caractère social (+13,95 %, soit 0,65 M€ de recettes supplémentaires).

Cette hausse est pour partie liée à des recouvrements plus importants d'impayés de la petite enfance (88 494 €) et à un versement plus conséquent de la régie d'accueil de la petite enfance.

Dans le même temps, certains produits affichent une baisse :

Redevances et droits des services périscolaire et d'enseignement (- 14,65 %, soit - 2,2 M€ de recettes).

Cette diminution provient du fait que les recettes encaissées concernent uniquement l'exercice 2017 alors que l'exercice 2016 comptabilisait 14 mois de produits.

Autres redevances et droits (- 25,73% soit une perte de recette de 529 497 €).

La différence vient du fait qu'en 2016, la collectivité a perçu des remboursements complémentaires de frais pour des mises à disposition de personnels auprès d'organismes divers, d'associations, et des



budgets annexes (0,15 M€), une hausse des encaissements de la régie vaccinations (0,05 M€) et du parc Phoenix (0,3 M€).

Concessions et redevances funéraires (- 5,96 %, soit 90 653€ de baisse).

L'ensemble des recettes encaissées concerne réellement les 12 mois de l'exercice 2017, à la différence de l'année précédente.

Redevances et droits à caractère sportif et de loisir (- 3,36 %, soit 200 412 € de diminution).

Cette baisse de recettes est due à l'organisation en 2015 des European Masters Games (- 584 202 €), compensée en partie par des recettes 2015 perçues en 2016 (181 576€).

✚ Le chapitre 75 "*autres produits de gestion courante*" s'élève à la somme de 15 026 130 € soit un taux de réalisation de 117,62 %. Ce chapitre représente 2,67 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2017.

Cette somme se décompose comme suit :

- o produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la ville de Nice : 8 115 006 € ;
- o redevance de mise à disposition de l'enceinte sportive Allianz Riviera : 3 599 110 € ;
- o redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires : 1 095 549 € ;
- o recettes suite à des condamnations de justice en faveur de la ville de Nice, avoirs, subrogations aux droits de particuliers : 1 048 118 € ;
- o produits divers de gestion courante (redevances d'occupation du domaine public, régularisation de charges..) : 1 168 347 €.

▪ Les recettes financières et exceptionnelles (23,97 M€)

Elles sont retracées au travers des chapitres "76 & 77" pour un montant total de 23 967 134 €.

✚ Le chapitre 76 "*produits financiers*" s'élève à la somme de 2 442 146 €.

Il retrace le remboursement de la part des intérêts de la quote-part de la dette globalisée (part des emprunts ayant financé des compétences transférées) assumée par la Métropole Nice Côte d'Azur pour un montant de 2 386 900 €, et des dividendes perçus au titre de parts sociales pour un montant de 55 246 €.

✚ Le chapitre 77 "*produits exceptionnels*" s'élève à la somme de 21 525 988 €.

Ce chapitre retrace entre autres :



- Les produits de diverses cessions d'immobilisations pour un montant global de 9 339 598 €, ainsi que détaillé ci-après :

NATURE DES BIENS CEDES	MONTANT (en €)
Avenue de la Clua	5 000
Chemin des Sablières	15 200
Appartement - 2 Place Wilson - rue Foncez (Lot 13 et 18)	800 000
Appartement - 5 Rue Benoit Bunico (lot 9)	132 000
Local - 18 rue de l'Abbaye lot 3	171 000
15 Rue d'Italie (droit au bail)	45 000
Terrain - Recyclerie des Moulins	45 000
Appartement - 12 Rue St Joseph(lot 10)	117 000
Appartement - 4 Quai de la Douane(lot 31)	340 000
Appartement - 5 Rue Benoit Bunico	145 000
Parcelle - NZ 692 Ferber	35 040
Vente DEULIO 34 Avenue de La République	85 000
87 Rue De France/39 Promenade des Anglais	122 000
Appartement -3 Rue Caïs de Pierlas	65 000
Appartement - 26 Avenue Mirabeau (lot 23 et 7)	230 000
Appartements - 24 rue Dabray	140 000
Route du cimetière de l'Est	100 000
336 Route de Bellet	280 000
8 Avenue des Orangers - KW 593	100
Boulevard Paul Montel	1
Parcelle - Lieu dit route de Roquebillière / Turin	3 001 500
Parcelle - 103 avenue de Fabron (échange soulte 5 000 €)	40 000
Local- 1 Rue Malonat	50 000
Chemin du Génie -chemin Antoine Braquet	731 968
Parcelle - Avenue Sainte Marguerite	173 000
35 Avenue des Magnolias	470 000
Parcelle CP 7 - 5 Chemin du Mascon	1 400 000
Boulevard René Cassin	180 000
Remboursement Actions capital SOMINICE	79 716
Cession obligations OAT 5% - 10 ans	282 000
Divers véhicules et matériels	59 074
MONTANT TOTAL DES CESSIONS DE BIENS	9 339 598

- Ce poste enregistre également, pour un montant total de 12 186 390 €, divers produits exceptionnels ventilés comme suit :

NATURE DES BIENS CEDES	MONTANT (en €)
Encaissements après admission en non valeur	11 122
Pénalités sur marchés publics	81 880
Pénalités Nice Eco Stadium	8 284 270
Mandats annulés sur exercices antérieurs	704 475



Constitution servitudes de passage	903
Indemnisation de sinistres par les assureurs	1 032 776
Mécénat exposition Liz Magor – œuvre A. Graff	102 500
Droits d'auteur & SACEM - Legs KOSMA	154 036
Régularisation mandat de gestion NCA	1 111 708
Produits exceptionnels divers	702 720
MONTANT TOTAL HORS CESSION DE BIENS	12 186 390

➤ Chapitre 042 « opérations d'ordre des recettes de fonctionnement » (1,54 M€)

Ce chapitre s'élève à la somme de 1 537 547 €, et se ventile de la sorte :

- la contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement liées aux écritures de cessions des biens meubles et immeubles de la ville de Nice, à savoir la différence sur réalisation des cessions réalisées, qui, pour 2017, représente un montant total de 217 520 € ;
- la reprise d'amortissements comptabilisés à tort pour 22 872 € ;
- la reprise de subventions reçues au titre d'équipements amortissables au compte de résultat (1 297 155 €).

II.1- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 555,6 M€

Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) de l'exercice 2017 s'élèvent à la somme de 555 629 962 €. Le taux de réalisation atteint 97,9 %.

Les dépenses réelles sont quasiment stables, et à peine supérieures aux dépenses prévues sur l'exercice 2016 (+ 0,86%) ce qui représente un effort considérable de limitation des charges par la recherche d'économies, engagé depuis plusieurs années.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par chapitre budgétaire de ces dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	2016		2017		Taux d'exécution
		Voté (en €)	Réalisé (en €)	Voté (en €)	Réalisé (en €)	
011	Charges à caractère général	117 849 052	111 219 583	113 399 340	109 320 477	96%
012	Charges de personnel	278 651 952	274 973 882	285 360 547	282 682 242	99%
014	Atténuation de produits	2 047 978	2 013 391	2 742 418	2 742 418	100%
65	Autres charges de gestion courante	104 714 372	103 493 823	101 602 237	100 498 369	99%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	468 450	406 150	473 850	385 083	81%
66	Charges financières	18 080 000	16 085 297	15 785 450	14 928 097	95%
67	Charges exceptionnelles	5 954 860	3 946 437	6 677 408	5 950 444	89%
68	Dotations aux amortissements	342 000	342 000	374 000	374 000	100%



	et aux provisions					
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total Dépenses réelles		528 108 664	512 480 563	526 415 250	516 881 130	98%
023	Virement en section d'investissement	24 349 177	-	11 664 876	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 463 810	32 106 901	29 475 000	38 748 832	131%
043	Opération d'ordre inter fonctionnement	-	-	-	-	-
Total Dépenses d'ordre		57 812 987	32 106 901	41 139 876	38 748 832	94%
TOTAL GENERAL		585 921 651	544 587 464	567 555 126	555 629 962	98%

➤ Chapitre 011 "*charges à caractère général*" (109,32 M€)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications, ...). Il représente 21,15% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales dépenses, d'un montant total de 109 320 477 € se décomposent comme suit selon les politiques publiques :

✓ *Au titre des sports et de la jeunesse* (17,43 M€)

D'un montant total de 17 428 427 €, ces dépenses comprennent :

- le coût annuel du contrat de partenariat public privé de l'Allianz Riviera : 5 174 140 € ;
- des achats non stockés de matières et fournitures au titre des installations sportives de la ville de Nice (fluides, combustibles, carburant, alimentation...) : 4 909 731 € ;
- l'entretien et la maintenance annuels des bâtiments : 3 249 607 € ;
- les dépenses diverses et variées, liées aux animations sportives mises en œuvre tout au long de l'année en direction de la population ainsi qu'au titre de diverses manifestations ponctuelles : 2 446 680 € ;
- les frais de gardiennage, de nettoyage de locaux : 985 218 € ;
- les locations mobilières et immobilières : 723 050 €.

✓ *Au titre de l'enseignement et de la formation* (21,7 M€)

D'un montant total de 21 639 894 €, cette somme comprend :

- des dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures scolaires,...pour les des 154 écoles niçoises : 12 111 896 € ;
- des dépenses d'entretien, de maintenance, de nettoyage des locaux... : 6 983 104 € ;



- des dépenses assurées au titre de l'accueil des enfants dans les écoles publiques, de la gestion du temps périscolaire, de l'offre de loisirs diversifiés en direction des enfants âgés de 3 à 17 ans, et de la gestion en régie de la restauration scolaire : 2 544 894 €.

✓ *Au titre de la culture* (14,5 M€)

D'un montant total de 14 517 558 €, elles sont ventilées en :

- dépenses d'entretien, de maintenance, de gardiennage, de nettoyage des divers bâtiments culturels de la ville de Nice (bibliothèques, musées, théâtres...) : 5 053 714 € ;
- dépenses relatives à la manifestation du Nice jazz festival 2017 : 3 566 821 € ;
- dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures de papèterie, de publications diverses... : 2 472 235 € ;
- dépenses liées aux diverses manifestations, expositions, animations artistiques et culturelles organisées par la ville de Nice : 2 369 907 € ;
- dépenses de primes d'assurances, d'impôts et autres frais administratifs : 1 054 881 € ;

Il convient de rappeler que durant l'année 2017, les dépenses des boutiques des musées, antérieurement comptabilisées sur le budget annexe de la régie autonome des comptoirs de vente des musées, ont été intégrées dans le budget principal (125 180 €).

✓ *Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement* (13,4 M€)

Les dépenses, qui s'élèvent à la somme de 13 369 796 €, sont ventilées de la manière suivante :

- 4 294 272 € pour l'aménagement, l'entretien des espaces verts, l'entretien du matériel agricole et la fourniture de produits divers ;
- 2 508 540 € au titre de l'entretien du parc Phoenix et de la promenade du Paillon ;
- 1 806 058 € pour l'éclairage décoratif et les illuminations de fin d'année ;
- 1 168 970 € pour l'entretien du front de mer ;
- 496 709 € au titre du nettoyage du plan d'eau de la baie des anges ;
- 412 724 € au titre de l'entretien des cimetières ;
- 297 163 € au titre d'opérations foncières et d'aménagement urbain ;
- 2 385 360 € au titre de dépenses diverses et variées liées à des actions en faveur de l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable.

✓ *Au titre de la sécurité et de la salubrité publique* (3,9 M€)

S'élevant à la somme de 3 862 021 €, il s'agit de :



- frais de logistique pour une part importante, et d'entretien des locaux de la police municipale, du fait des mesures de sécurité décidées dès la fin de l'été 2016 et préconisées par l'audit sécurité missionné par la ville de Nice (2 667 253 €), comme suit :

	Montants (en €)	Observations
Déploiement d'outils d'analyse vidéo (VSI)	387 866,64	Evolution plate-forme de supervision du CSU, achat de licences VSI et intégration de ces nouveaux outils d'analyse d'images
Sécurisation réseau / interconnexions partenaires	403 189,23	Mise à niveau et sécurisation du réseau industriel multiservices : renforcement des liaisons, upgrade boucles 10 Gb/s, création de nouveaux locaux techniques, interconnexion sécurisée de partenaires extérieurs (Siège Côte d'Azur Habitat, Acropolis, Palais des Expositions, Galeries Lafayette, Nice Etoile)
Refonte infrastructure de stockage - part 2	850 168,19	Extension stockage 2 x 500To + 2x9 serveurs d'enregistrement
Sécurisation des écoles	150 000,00	Déploiement caméras complémentaires sécurisation GS et GS privés
Sécurisation des crèches	179 356,70	Déploiement caméras complémentaires sécurisation crèches
Sécurisation des sites sportifs	57 965,57	
Déploiement caméras "proximité"	599 527,57	Programme de déploiement vidéo (programmes d'aménagement et demandes "proximité"). Extension et évolution des postes du CSU
Alerte poste de travail	12 046,61	Lancement d'une alerte à destination des collègues de travail et du CSU en cas d'agression, à partir de l'ordinateur de bureau
Maison d'aide aux victimes	19 369,06	Suivi psychologique et social des victimes enregistrées à la Maison d'Aide aux Victimes
Vigiles de sécurité	7 763,78	Planification de la présence de vigiles sur les 130 points d'accès des écoles. Mise à disposition au CSU d'un tableau de bord des présences/absences de vigiles avec suivi d'actions entreprises pour pallier une absence
TOTAL	2 667 253,35	

- dépenses diverses d'hygiène et de salubrité publique, notamment pour la cause animale, ainsi que de dépenses au titre de la protection civile (défraiement de réservistes) : 1 194 768 €.

✓ *Au titre des interventions sociales et de la santé (1,32 M€)*

D'un montant de 1 321 632 €, il s'agit de dépenses :

- réalisées en faveur d'actions de prévention de santé, de services sociaux et sanitaires (dispensaires, centres de PMI - vaccinations..) ainsi que des espaces d'éducation à la santé : 361 028 € ;



- à l'attention des seniors, des familles, des personnes en situation de difficulté précaire, des personnes en situation de handicap : 960 604 €.

✓ *Au titre de la famille* (1,98 M€)

Cette somme de 1 977 056 € correspond à :

- des dépenses d'entretien et de maintenance, ainsi qu'à des charges locatives sur le patrimoine de la petite enfance : 1 197 961 € ;
- des dépenses diverses de fournitures éducatives, de produits alimentaires, de consommation de fluides : 779 095 €.

✓ *Au titre de la gestion immobilière et du logement* (3,91 M€)

L'essentiel des dépenses, d'un montant total de 3 909 950 €, concerne des charges locatives et des charges de copropriété.

✓ *Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la ville de Nice* (1,1 M€)

S'élevant à la somme de 1 099 235 €, une partie de ces dépenses correspond à des loyers et charges locatives versés à des bailleurs sociaux (688 529 €), des frais d'agencement et entretien de la maison de Nice (59 605 €), le solde étant exposé dans le cadre de la participation logistique à des événements destinés à promouvoir l'attractivité de la ville.

✓ *Au titre des dépenses à caractère général* (30,19 M€)

D'un montant de 30 194 918 €, il s'agit essentiellement de la logistique et de l'entretien des services généraux de l'administration et notamment :

- l'entretien et la maintenance des différents bâtiments publics niçois, le coût des différents fluides y afférents (eau, électricité, chauffage) : 3 221 095 € ;
- le paiement de loyers et de charges locatives diverses : 2 844 220 € ;
- le paiement de diverses prestations funéraires et manifestations, dont notamment les cérémonies en hommage au 14 juillet 2016 : 2 561 811 € ;
- différentes dépenses à caractère administratif, incluant entre autres la participation aux charges de gestion des services mutualisés (17,39 M€), mais également le paiement des primes d'assurances, des impôts et taxes, des frais d'affranchissements et de télécommunications, l'achat de petits équipements et de prestations de services, la prise en charge des frais de transport des agents... : 21 567 792 €.

➤ Chapitre 012 "*charges de personnel*" (282,69 M€)



Avec un total de 282 682 242 €, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses avec un ratio de 54,69 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles constituent à ce titre un enjeu prioritaire.

Ces dépenses sont en légère hausse par rapport aux dépenses exécutées en 2016 (+ 2,8%).

Ces efforts ont été réalisés, conformément à l'objectif de limitation des charges engagé depuis plusieurs années, par la recherche d'économies, et en accord avec les engagements pris, à savoir :

- maintien du pouvoir d'achat des agents de la collectivité ;
- amélioration constante de la qualité de service à destination de la population ;
- optimisation de l'organisation des services municipaux.

Cela a représenté un effort considérable pour l'exercice écoulé, compte tenu d'une part des décisions prises en 2017 par l'Etat et impactées dans les budgets des collectivités locales, d'autre part de la mise en place de moyens supplémentaires au titre de la sécurité / sûreté que l'état d'urgence, maintenu durant l'année 2017, a imposé, notamment au bénéfice des écoles et établissements recevant du public, et enfin des conséquences des changements de périmètre de la gestion communale (reprise en gestion du stationnement sur voie publique au 1^{er} février 2017, livraisons d'équipements publics nouveaux).

✓ *Impact des décisions prises par l'Etat relatives aux rémunérations et carrières*

Il s'agit de :

- l'augmentation du point d'indice de + 0,6% en février 2017, après une première augmentation de + 0,6% au 1^{er} juillet 2016 : + 1,558 M€ ;
- la poursuite de l'augmentation des taux de cotisations patronales de retraite CNRACL / IRCANTEC : + 0,095 M€ ;
- l'application des mesures prévues dans le cadre de la réforme gouvernementale du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) : + 0,883 M€.

✓ *Impact des décisions prises en matière de sécurité et de protection de la population*

Afin de rassurer les Niçoises et les Niçois, et augmenter le niveau de sécurité, il a été décidé de procéder au recrutement de 130 policiers municipaux en 2017 : + 2,8 M€

✓ *Impact des modifications de périmètre*

- Au 1^{er} janvier 2017, la ville de Nice a repris en gestion directe le stationnement sur voie publique, avec embauche d'une partie du personnel de la SEMIACS affecté à cette activité : + 1,042 M€ ;



- De nouveaux équipements ont été livrés en 2017 (crèche et école Saint-Isidore, équipements publics au sein de la villa « La Luna », maison de l'étudiant avec recrutement de nouveaux agents) : + 0,72 M€.

➤ Chapitre 65 "autres charges de gestion courante" (100,50 M€)

Ce chapitre enregistre un montant total de 100 498 369 € de dépenses, soit 19,44 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses, assurées directement par les directions opérationnelles au titre des politiques menées par la ville de Nice, sont ventilées de la manière suivante :

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT (en €)
Contribution obligatoire au S.D.I.S 06	24 509 935
Subvention au C.C.A.S de la ville de Nice	17 020 000
Subvention au budget annexe de la régie autonome de l'opéra	16 320 164
Subventions sport et jeunesse	11 693 005
Subvention à l'office du tourisme et des congrès de Nice	10 150 000
Subventions action culturelle - redevances droits d'auteurs	4 245 576
Subventions en faveur de la famille	1 282 250
Subventions au titre de l'enseignement et de la formation	5 289 849
Subventions au titre des interventions sociales et de la santé	5 946 244
Subventions aux organisations syndicales	216 156
Subventions pour les actions en faveur de l'environnement	98 620
Subventions pour les actions économiques	123 500
Subventions pour la protection animale et sécurité	27 750
Indemnités, frais de missions, de formation, de représentation, cotisations et contributions	2 708 562
Formation obligatoire des policiers municipaux (C.N.F.P.T)	64 403
Créances irrécouvrables et éteintes	802 355
TOTAL AUTRES CHARGES	100 498 369

L'exécution de ce chapitre est en diminution par rapport à l'an passé (- 2,89%).

Il convient de souligner, malgré les révisions à la baisse mises en œuvre depuis 2015 afin de parvenir à une optimisation des moyens, les efforts constants de la ville de Nice au profit des personnes en difficulté, des seniors, de la famille ainsi que l'aide au tissu associatif et aux organismes partenaires.

Ces efforts se traduisent notamment par l'aide annuelle constante versée au CCAS de la (17 M€), de l'aide au développement économique et touristique via la subvention allouée à l'office du tourisme et des congrès (10,1 M€).

Il convient de rappeler que la contribution au SDIS 06 s'impose à la ville de Nice avec application d'un taux d'augmentation de + 0,64%, en 2017 soit + 155 865 € par rapport à 2016.



➤ Chapitre 66 « *charges financières* » (14,93 M€)

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts et intérêts et commissions de non utilisation de la ligne de trésorerie) s'élève à 14 928 097 €, soit 2,89% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste budgétaire est en baisse de -7,2 % par rapport à l'an passé.

Ce résultat s'explique par la conjugaison de plusieurs actions :

- des taux d'intérêt sur index variable à des niveaux historiquement bas ;
- des conditions très favorables obtenues sur les nouveaux emprunts.

➤ Autres dépenses de fonctionnement : chapitre 014 « *atténuation de produits* » (2,74 M€) et chapitre 67 « *charges exceptionnelles* » (5,95 M€)

Ces dépenses, retracées au travers des chapitres "014 et 67", s'élèvent à la somme de 8 692 862 €.

- ✓ Le chapitre 014 "*atténuation de produits*" s'élève à 2 742 418 € (+ 36,21 % par rapport à l'exercice précédent).

Suite à la montée en puissance de la péréquation horizontale, la ville de Nice a vu sa contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) augmenter de + 43,24% (2 680 614 € contre 1 871 413 € en 2016).

Ce chapitre enregistre par ailleurs des remboursements au Casino Ruhl de trop-perçus pour un montant de 61 804 €.

- ✓ Le chapitre 67 "*charges exceptionnelles*", d'un montant total de 5 950 444 €, enregistre notamment :
 - o les titres annulés sur exercices antérieurs : 1 953 663 € ;
 - o les versements aux fermiers et concessionnaires : 778 049 € ;
 - o les bourses et prix versés : 343 777 € ;
 - o les contentieux divers : 1 928 920 € ;
 - o les charges exceptionnelles diverses : 349 680 € ;
 - o les allocations compensatrices destinées à aider les familles ne trouvant pas de places en structures d'accueil petite enfance : 259 093 € ;
 - o les bonifications d'intérêts : 114 176 € ;
 - o les intérêts moratoires dûs sur les marchés : 153 086 €.
 - o le soutien économique d'urgence : 70 000 €



Il convient de souligner que l'année écoulée a vu une hausse très importante de ce chapitre (5 950 444 € contre 1 576 558 € en 2016), justifiée essentiellement par le changement de chapitre budgétaire du versement de la subvention d'équilibre au budget annexe de l'opéra.

✓ Les opérations d'ordre des dépenses de fonctionnement (38,758 M€)

Le chapitre 042 "*opérations d'ordre de transfert entre sections*" s'élève à la somme de 38 748 832 €. Il comptabilise principalement :

- l'étalement sur dix ans de la subvention versée au musée national du sport : 450 000 € ;
- la valorisation comptable des biens meubles et immeubles cédés : 9 557 119 € ;
- les dotations aux amortissements : 28 741 713 €.

2. Le financement des dépenses d'équipement

✚ L'épargne de gestion (42,79 M€)

D'un montant total de 42 790 298 €, elle correspond aux ressources que dégage la gestion courante de la Ville de Nice en 2017.

Cette somme correspond aux recettes réelles courantes de fonctionnement (diminuées des produits financiers, produits exceptionnels ainsi que des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions), desquelles sont retranchées les dépenses réelles courantes de fonctionnement (diminuées des charges financières et exceptionnelles, ainsi que des dotations aux provisions).

✚ L'épargne brute (45,51 M€)

D'un montant total de 45 505 891 €, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Appelée aussi "*Autofinancement brut*", cette épargne correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne nette (- 0,53 M€)

D'un montant total de – 529 150 €, elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement après financement des remboursements d'emprunts.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement en capital des emprunts.

		2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement courant (I)		529 996 503	549 576 492	543 608 476	538 418 887
Dépenses réelles de fonctionnement courant (II)		461 503 253	478 410 855	492 106 829	495 628 589
Epargne de gestion (III) = (I) - (II)		68 493 250	71 165 637	51 501 647	42 790 298
Produits financiers et exceptionnels (y compris les cessions d'immobilisations et les reprises de provisions) (IV)		21 175 444	34 868 525	18 136 247	23 968 134
Charges financières et exceptionnelles (y compris les dotations aux provisions)(V)		41 585 846	48 040 637	20 373 734	21 252 541
Epargne brute (VI) = (III) + (IV) - (V)		48 082 848	57 993 525	49 264 161	45 505 891
Remboursement capital (VII)		44 639 307	44 012 874	45 735 060	46 035 041
Epargne nette (VIII) = (VI) - (VII)		3 443 541	13 980 651	3 529 101	-529 150

III- SECTION D'INVESTISSEMENT

III.1- Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) : 171,92 M€

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme de 171 908 407 € (taux de réalisation de 88,7 %) et se répartissent de la manière suivante :

			2016		2017		
	Chapitre	Libellé chapitre	Voté (en €)	Réalisé (en €)	Voté (en €)	Réalisé (en €)	Taux d'exécution
	13	Subventions d'investissement	15 055 448	12 538 577	8 469 127	6 364 238	75%



16	Emprunts et dettes assimilées	60 693 289	59 038 754	88 535 000	77 532 213	88%
21	Immobilisations corporelles	-	546	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total recettes d'équipement		75 748 737	71 577 877	97 004 127	83 896 451	86%
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 750 191	10 381 165	33 012 630	35 256 404	107%
138	Autres subventions investissement	-	-	32 000	32 000	100%
165	Dépôts et cautionnement reçus	416 747	192 313	123 710	127 661	103%
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	11 784 382	12 333 817	12 935 235	12 624 784	98%
024	Produit des cessions d'immobilisations	13 326 540	-	8 194 500	-	-
Total recettes financières		35 277 860	22 907 296	54 298 075	48 040 849	88%
4542023	Débroussaillage des parcelles	-	983	-	-	-
4542024	44chemin de la Madonnette de Terron	-	1 120	-	-	-
4542026	Travaux Rue Delfy / rue Penchienatti	40 000	-	-	-	-
454217	Chemin des Pins	-	-	10 000	-	-
454235	Rue Cochois	25 714	-	-	-	-
454293	8 Rue Offenbach	35 000	-	-	-	-
458228	15 Avenue du Commandant Guilbaud	-	-	98 500	-	-
458226	CCAS - espace intergénérationnel	1 206 900	442 389	654 577	549 371	84%
Total opérations « compte de tiers et s/ mandat »		1 307 614	444 491	763 077	549 371	72%
Total Recettes réelles		112 334 211	94 929 665	152 065 279	132 486 671	87%
041	Opérations patrimoniales (Avances)	4 500 000	398 969	500 000	484 916	97%
041	Opérations patrimoniales	2 462 400	517 020	200 000	197 988	99%
Total Recettes d'ordre à l'intérieur de la section		6 962 400	915 989	700 000	682 904	98%
021	Virement de la section de fonctionnement	24 349 177	-	11 664 876	-	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	33 463 810	32 106 901	29 475 000	38 748 832	131%
Total Recettes d'ordre de section à section		57 812 987	32 106 901	41 139 876	38 748 832	94%
TOTAL GENERAL		177 109 598	127 952 555	193 905 155	171 918 407	89%

➤ Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » (35,26 M€)

Ce chapitre totalise 35 256 404 €, soit un taux de réalisation de 106,80 %, et comprend :

- 6 923 133 € au titre du FCTVA ;
- 28 333 178 € d'affectation à la couverture du besoin de financement de l'exercice 2017 ;
- 93 € de reliquats de taxes d'urbanisme.

➤ Chapitre 13 « subventions d'investissement » (6,4 M€)

Les subventions d'équipement perçues en 2017 par la ville de Nice se chiffrent à 6 396 237 €, et se répartissent de la manière suivante :



NATURE DE LA DEPENSE		MONTANT (en €)
ETAT	FIPD - caméras abords stades / sécurisation abords GS niçois / renforcement dispositif d'alerte - extension CSU	205 243
	Subvention équipements sportifs (Stade de l'Ouest-Gymnase de l'Ariane)	711 988
	1 ^{er} acompte bibliothèque « les Moulins »	57 072
	Solde subvention 2016 « Maires bâtisseurs »	128 201
	Subvention pour acquisition de gilets pare-balles	13 750
	Réalisation Maison de l'Etudiant	576 000
	Subvention enchères Bayeux	700
	TOTAL ETAT	1 692 954
SNCF RESEAU	Financement travaux de prévention	200 000
	TOTAL SNCF RESEAU	200 000
EDF	Aide à l'investissement	2 760
	TOTAL EDF	2 760
BERGER LEVRAULT	Acquisition d'un robot connecté	32 000
	TOTAL BERGER LEVRAULT	32 000
LIGUE REGIONALE DE TENNIS FFF/UEFA	EURO 2016 - Solde	1 510 000
	Extension tennis des Combes	800 000
	TOTAL LRT/FFF/UEFA	2 310 000
REGION P.A.C.A	Accessibilité bibliothèque R. GARY	98 905
	Subvention 2016 Rugby Arboras	200 000
	TOTAL REGION P.A.C.A	298 905
CONSEIL DEPARTEMENTAL Des A-M	Réalisation Maison de l'Etudiant	200 000
	Solde crèche « les Iris »	190 009
	Acompte C.A.L « les Combes »	140 099
	Solde façade Palais communal	40 506
	Solde crèche Maccario	27 564
	Solde études rénovation Eglise St Pons	5 900
	TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL des A-M	604 078
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	Halle PSCE C.EHRMANN - Indemnisation pour suppression chaufferie /tramway	447 140
	TOTAL METROPOLE NICE COTE D'AZUR	447 140
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Solde travaux groupe Saint Isidore et EAJE « la Ritournelle »- « les Iris »- Acompte Crèche « Coquelicot »	808 400
	TOTAL CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	808 400
MONTANT TOTAL		6 396 237

➤ *Les autres recettes réelles d'investissement* (13,3 M€)

Ces recettes correspondent aux ressources suivantes :

- ✓ Le chapitre 27 "*autres immobilisations financières*" totalise 12 624 784 € de recettes, et comprend notamment :



- le remboursement par la Métropole Nice Côte d'Azur de la dette contractée pour le financement des équipements qui lui ont été transférés : 10 882 714 € ;
 - le remboursement par la chambre de commerce et d'industrie d'une créance au titre de la réalisation d'infrastructures sur le parc d'activités logistiques de Nice : 419 234 € ;
 - le remboursement de la créance détenue par la ville de Nice sur la société Numéricable au titre de la cession du réseau : 750 000 € (hors intérêts) ;
 - des remboursements de prêts alloués par la ville de Nice à des particuliers au titre des aides aux prêts à taux zéro (PTZ) : 202 007 € ;
 - le produit du transfert de droit à déduction de la TVA pour l'année 2016 sur la redevance du délégataire du palais Acropolis et Nikaïa : 187 987 € ;
 - divers remboursements de créances : 182 842 €.
- ✓ Le chapitre 16 - compte 165 "*dépôts et cautionnements reçus*" atteint 127 661 € de versements de cautions et de dépôts de garantie par des locataires du patrimoine communal.
- ✓ Le chapitre 458226 "*opérations sous mandat*" s'élève à la somme de 549 370 €.
- Il correspond au remboursement par le CCAS de Nice de sa participation pour l'opération de l'EPHAD intergénérationnel sur le site de Nice Méridia.
- *Les recettes d'ordre en investissement* (39,42 M€)
- ✓ Le chapitre 040 "*opération d'ordre de transfert entre section*" totalise 38 748 832 €.
- Il correspond au montant des dépenses de fonctionnement portées au chapitre 042, soit les dotations aux amortissements et les opérations d'ordre liées aux cessions d'immobilisations.
- ✓ Le chapitre 041 "*opérations patrimoniales*" totalise 672 904 € (en dépenses et recettes).
- Il correspond aux opérations de transfert de droit à déduction et de remboursements d'avances.

III.2- Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 147,87 M€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 147 869 563 € (taux de réalisation de 89%). Elles sont ventilées, en termes de présentation comptable par chapitre budgétaire, comme suit :



			2016		2017		
	Chapitre	Libellé chapitre	Voté (en €)	Réalisé (en €)	Voté (en €)	Réalisé (en €)	Taux d'exécution
	20	Immobilisations incorporelles	980 029	682 539	1 112 773	803 982	72%
	204	Subventions d'équipement versées	22 410 358	20 703 576	20 303 839	19 769 566	97%
	21	Immobilisations corporelles	52 190 165	48 334 676	51 080 005	42 341 137	83%
	23	Immobilisations en cours	13 899 400	11 084 708	18 310 937	14 241 479	78%
Total Dépenses d'équipement			89 479 952	80 805 499	90 807 554	77 156 164	85%
	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 116 000	2 115 509	2 116 000	2 115 509	100%
	13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
	16	Emprunts et dettes assimilées	68 199 580	63 013 213	67 807 441	65 666 378	97%
	26	Participations et créances rattachées	2 646	2 646	-	-	-
	27	Autres immobilisations financières	397 146	34 282	568 984	162 682	29%
	020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total Dépenses financières			70 715 372	65 165 650	70 492 425	67 944 569	96%
	4541011	19/21 Avenue des Diabls Bleus	25 306	-	-	-	-
	454117	Chemin des Pins	-	-	10 000	9 008	-
	4541028	31 Avenue Lorenzi	-	-	10 000	-	-
	4541026	Travaux rue Delfy et rue Penchienatti	40 000	4 690	-	-	-
	454135	rue Cochois	25 714	15 714	-	-	-
	454193	8 Rue Offenbach	35 000	26 838	15 000	-	-
	458126	CCAS - espace intergénérationnel	1 206 900	442 389	654 577	549 371	84%
	454128	15 Avenue du Commandant Guibaud	-	-	98 500	-	-
	458131	Travaux d'urgence 29 rue Bashkistseff	-	-	16 000	-	-
Total opérations "compte de tiers et s/ mandat"			1 332 650	489 631	804 077	558 379	69%
Total Dépenses réelles			161 527 975	146 460 780	162 104 056	145 659 112	90%
	041	Opérations patrimoniales (avances)	4 500 000	398 969	700 000	672 904	96%
	041	Opérations patrimoniales	2 462 400	517 020	-	-	-
Total Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section			6 962 400	915 989	700 000	672 904	96%
	040	Opérations ordre transfert entre sections	2 467 032	2 756 774	3 000 000	1 537 547	51%
Total Dépenses d'ordre de section à section			2 467 032	2 756 774	3 000 000	1 537 547	51%
Total Dépenses d'ordre			9 429 432	3 672 763	3 700 000	2 210 451	60%
TOTAL GENERAL			170 957 407	150 133 543	165 804 056	147 869 463	89%

La ville de Nice a poursuivi, durant l'exercice 2017, son effort en matière d'équipements malgré l'important désengagement de l'Etat en matière de concours aux collectivités.

Les dépenses d'équipement ont été essentiellement consacrées :

- au développement des équipements de proximité ;
- au développement de la prévention et de la sécurité des Niçoises et des Niçois, à la poursuite de la réalisation, du maintien et de la rénovation d'équipements publics nécessaires à la qualité de vie des Niçoises et des Niçois et à l'embellissement de la ville ;
- à la poursuite des efforts en faveur du logement.

Les dépenses d'équipement, dorénavant gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), se répartissent selon les politiques suivantes :



Politiques publiques	Code AP/Libellé	Libellé des opérations	CA 2017
Cohésion sociale et politique de la ville	5211 - RENOUVELLEMENT URBAIN ARIANE	Gymnase de l'Ariane - Programme national de rénovation urbaine	207 168,04
	Total 5211 - RENOUVELLEMENT URBAIN ARIANE		207 168,04
	5213 - AIDE AUX BAILLEURS	Subventions aides aux bailleurs	3 989 842,24
	Total 5213 - AIDE AUX BAILLEURS		3 989 842,24
	5214 – A.N.R.U DES MOULINS	Bibliothèque les Moulins	373 958,23
		Jardin des Jacarandas	29 112,00
	Total 5214 - ANRU DES MOULINS		403 070,23
	5216 - PLAN NATIONAL REQUALIFICATION NOTRE DAME	Crèche Colonel Jean -Pierre	486 928,53
	Total 5216 - PLAN NATIONAL REQUALIFICATION NOTRE DAME		486 928,53
	5231 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE	Plan de renouvellement et acquisition de matériels	241 407,56
		Solidarité - Acquisition de matériels	5 276,79
	Total 5231 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE		246 684,35
	5232 - SANTE PUBLIQUE	Santé publique	34 430,21
	Total 5232 - SANTE PUBLIQUE		34 430,21
	Hors Autorisation de programme	Îlot du XVIème corps - condamnation	227 414,00
Total Hors Autorisation de programme		227 414,00	
Total Cohésion sociale et politique de la ville			5 595 537,60
Développement économique	9012 - DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE	Acquisition de terrains Zone nord de l'aéroport	64 184,04
		Fonds de concours Ligne T2	10 000 000,00
		Travaux de sécurisation des foires et stands	18 444,12
	Total 9012 - DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE		10 082 628,16
	9013 - RENOVATION ACROPOLIS ET PALAIS DES EXPOSITIONS	Maîtrise d'œuvre interne	287 559,36
		Travaux de rénovation d'Acropolis	7 417,56
	Total 9013 - RENOVATION ACROPOLIS ET PALAIS DES EXPOSITIONS		294 976,92
Total Développement économique			10 377 605,08
Embellissement du Patrimoine	8010 - TRAVAUX REHABILITATION ARCHITECTURE	Fonds de concours Promenade des Anglais	400 000,00
		Rénovation de façades	602 094,00
		Requalification de la Promenade des Anglais – sécurisation des espaces publics	2 699 971,15
	Total 8010 - TRAVAUX REHABILITATION ARCHITECTURE		3 702 065,15
	8011 - PLAN ECLAIRAGE DECORATIF	plan éclairage décoratif	2 995,00
	Total 8011 - PLAN ECLAIRAGE DECORATIF		2 995,00
	8013 - MISE EN VALEUR TRAVAUX PATRIMOINE BATI	Démolition- sécurisation et confortement	152 088,62
Maison de Nice et son Comté		247 406,11	



		Travaux de mise en accessibilité - Rue Henri Barbusse	5 154,38
		Travaux patrimoine bâti	696 490,45
	Total 8013 - MISE EN VALEUR TRAVAUX PATRIMOINE BATI		1 101 139,56
	8014 - TRAVAUX PATRIMOINE CULTUELS	Abbaye Saint-Pons	603 639,55
		Eglise du Voeu - Restauration intérieure	4 770,52
		Eglise ST Jacques Le Majeur & Eglise du Gésu	39 930,80
		Travaux de Conservation des Bâtiments Culturels	125 908,44
	Total 8014 - TRAVAUX PATRIMOINE CULTUELS		774 249,31
	8015 - ACQUISITION DROIT DE PREEMPTION	Acquisition fonds de commerce	327 605,07
Total 8015 - ACQUISITION DROIT DE PREEMPTION		327 605,07	
Total Embellissement du Patrimoine			5 908 054,09
Embellissement Paysager	8110 - TRAVAUX DE CONSERVATION DES ESPACES VERTS DE PROXIMITE	Opérations courantes espaces verts	659 521,54
	Total 8110 - TRAVAUX DE CONSERVATION DES ESPACES VERTS DE PROXIMITE		659 521,54
	8111 - RENOVATION ESPACES VERTS DE PROXIMITE	Rénovation des squares et des aires de jeux	299 885,03
	Total 8111 - RENOVATION ESPACES VERTS DE PROXIMITE		299 885,03
	8112 - CREATION ESPACES VERTS URBAINS	Espace Saint-Isidore	83 411,17
		Esplanade Giordan	179 986,41
	Total 8112 - CREATION ESPACES VERTS URBAINS		263 397,58
	8113 - GROS TRAVAUX DE RENOVATION GRANDS ESPACES	Réhabilitation du Front de mer	249 683,76
	Total 8113 - GROS TRAVAUX DE RENOVATION GRANDS ESPACES		249 683,76
	8114 - PARC URBAIN PAYSAGER	Parc Urbain Paysager	1 044 956,34
	Total 8114 - PARC URBAIN PAYSAGER		1 044 956,34
	8115 - CONSERVATION ET AMENAGEMENT PARC PHOENIX	Parc Phoenix	359 922,61
	Total 8115 - CONSERVATION ET AMENAGEMENT PARC PHOENIX		359 922,61
	8116 - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA COLLINE DU CHATEAU	Aménagement de la colline du château	389 574,05
	Total 8116 - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA COLLINE DU CHATEAU		389 574,05
Total Embellissement Paysager			3 266 940,91
Enseignement supérieur	2312 - GRANDES OPERATIONS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Maison de l'Etudiant	2 504 970,29
		Observatorium- Tranche 2	10 381,25
	Total 2312 - GRANDES OPERATIONS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		2 515 351,54
Total Enseignement supérieur			2 515 351,54



Handicap et accessibilité	5010 - ACCESSIBILITE BATIMENT	Travaux accessibilité et mises normes des bâtiments	1 525 313,45
	Total 5010 - ACCESSIBILITE BATIMENT		1 525 313,45
Total Handicap et accessibilité			1 525 313,45
Jeunesse et loisirs	4010 - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE LOISIRS	Entretien des centres de sports et loisirs	90 632,05
		Equipement Centre Animanice	234 810,04
		Modernisation des centres de loisirs	37 815,85
	Total 4010 - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE LOISIRS		363 257,94
	4011 - CREATION EQUIPEMENT DE LOISIRS	Centre de sports et loisirs des Combes	196 615,17
	Total 4011 - CREATION EQUIPEMENT DE LOISIRS		196 615,17
Total Jeunesse et loisirs			559 873,11
Mise en conformité et Renovations	0110 - TRAVAUX REHABILITATIONS BATIMENTS	Aménagement Corvésy	75 176,41
		Travaux de réhabilitation et sécurisation- Hôtel de Ville	792 981,24
		Ravalements de façades- 34 J.Jaures et 9 R.Boucherie	28 735,32
		Réhabilitation des locaux du centre horticole	69 540,13
		Rénovation de la façade ruelle des prisons	210 395,24
		Transfert des carnavaliers vers la Halle Spada	681 980,83
	Total 0110 - TRAVAUX REHABILITATIONS BATIMENTS		1 858 809,17
	0111 - TRAVAUX SECURITE ELECTRIQUE & CHAUFFAGE	DATA Center - Centre informatique de la Ville de Nice (CIVN) Bosio	124 729,92
		Gestion technique centralisée des bâtiments	183 628,45
		Travaux de sécurité de chauffage et incendie	298 500,58
	Total 0111 -TRAVAUX SECURITE ELECTRIQUE & CHAUFFAGE		606 858,95
	0112 - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS	Parking Corvésy	762 631,35
		Façades et Commerces	165 915,25
		Réhabilitation des locaux 10 rue Hancy	310 502,33
		Travaux d'aménagement de la place Garibaldi	5 340,24
		Travaux de sécurisation des ascenseurs du château	1 480 330,63
		Travaux de sécurité des bâtiments administratifs	18 849,01
		Travaux d'aménagement des espaces de convivialité	4 279 972,58
		Vente en l'Etat futur d'Achèvement (VEFA) Gare du Sud	1 998 464,10
	Total 0112 - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS		9 022 005,49



	0113 - SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	Acquisition de portiques de sécurité	195 863,62
		Contrôle d'accès et rehaussement des grilles	1 284 688,76
		Mise en place des caméras de plaques d'immatriculation	101 715,12
		Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	510 155,56
		Sécurisation des espaces publics	1 638 298,06
	Total 0113 - SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS		3 730 721,12
Total Mise en conformité et Rénovation			15 218 394,73
Modernisation de l'administration	0211 - EQUIPEMENT ET MATERIEL ADMINISTRATION	Gestion unifiée - Acquisition de mobiliers et matériels	1 331 727,95
		Gestion unifiée - annonce et insertion	3 342,00
		Projets d'acquisition de matériel informatiques - Gestion unifiée	1 880 164,69
		Projets d'acquisition de matériel informatiques 100% Ville de Nice - Gestion unifiée	894 001,11
		Acquisition récurrentes de matériel informatiques - Gestion unifiée	567 785,00
	Total 0211 - EQUIPEMENT ET MATERIEL ADMINISTRATION		4 677 020,75
	0212 - QUALITE SERVICES PUBLICS AUX CITOYENS	Acquisition de matériels - amélioration service public	229 312,36
		Modernisation des équipements de la vie associative	7 604,94
	Total 0212 - QUALITE SERVICES PUBLICS AUX CITOYENS		236 043,26
	Total Modernisation de l'administration		
Petite Enfance	6012 - CREATION EXTENSION ET AMENAGEMENT DES CRECHES	Conformité des cuisines des bâtiments de la Petite Enfance	71 447,95
		Extension crèche Eau Vive	85 233,67
		Travaux clos & couverts rénovation de crèches	857 089,94
	Total 6012 - CREATION EXTENSION ET AMENAGEMENT DES CRECHES		1 013 771,56
Total Petite Enfance			1 013 771,56
Prévention et sécurité	1010 - DEVELOPPEMENT VIDEO-SURVEILLANCE	Installation des caméras devant les écoles	60 453,42
		Vidéosurveillance	2 405 988,86
	Total 1010 - DEVELOPPEMENT VIDEO SURVEILLANCE		2 466 442,28
	1011 - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	Modernisation et équipement de la Police Municipale	196 559,03
	Total 1011 - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE		196 559,03
	1012 - PREVENTION DES RISQUES URBAINS	Magnan : travaux et étude de risque d'inondation	352 224,65
		Sécurité et installation d'alarme anti-intrusion	488 092,42
		Travaux de confortement	365 424,90



		Total 1012 - PREVENTION DES RISQUES URBAINS	1 205 741,97	
		1014 - Acquisition d'horodateurs	Acquisition des horodateurs	23 241,16
		Total 1014 - Acquisition d'horodateurs		23 241,16
Total Prévention et sécurité				3 891 984,44
Rayonnement culturel	3010 - TRAVAUX DE SECURITE DES BATIMENTS CULTURELS	Aménagement et rénovation de bâtiments culturels		832 103,05
		CUM- Mise en Sécurité du SSI		44 930,96
		Mise en lumière de l'œuvre " la Piscine" de Matisse		27 363,15
		Renforcement de Structure du muséum d'histoire naturelle		17 690,40
	Total 3010 - TRAVAUX DE SECURITE DES BATIMENTS CULTURELS			922 087,56
	3012 - CREATION LIEUX CULTURELS	Halle Spada - Atelier des Artistes		883 767,64
	Total 3012 - CREATION LIEUX CULTURELS			883 767,64
	3013 - EQUIPEMENT CULTURELS OEUVRE D ART FONDS DE CONCOURS	Acquisition d'œuvre		268 102,67
		Equipement culturels		246 461,61
		Legs Kosma		19 829,26
		Subventions culturelles		101 149,14
	Total 3013 - EQUIPEMENT CULTURELS OEUVRE D'ART FONDS DE CONCOURS			635 542,68
	3014 - AMENAGEMENT ET RENOVATION DES BOUTIQUES	Boutique & Musée - aménagement et rénovation		98 295,38
	Total 3014 - AMENAGEMENT ET RENOVATION DES BOUTIQUES			98 295,38
	3015 - EQUIPEMENT ET RENOVATION DES SALLES DE SPECTACLES	Acquisition et équipement des salles de spectacles		99 490,90
		Equipement de la salle de Théâtre - Francis GAG		16 876,22
Total 3015 - EQUIPEMENT ET RENOVATION DES SALLES DE SPECTACLES			116 367,12	
Total Rayonnement culturel				2 656 060,38
Sports	4110 - CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	Salle d'escrime		480 828,28
	Total 4110 - CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS			480 828,28
	4112 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES	Centre d'entraînement OGC Nice		3 283 822,61
		Complexe sportif du Mercantour		93 960,33
		Création Salle de boxe Pasteur		278 979,79
		Relocalisation de la salle de billard		139 469,21
		Relocalisation des ateliers du Ray		578 510,84
		Terrains de football HAIRABEDIAN les Tripodes		345 952,80
		Travaux d'aménagement et équipement de la salle Jean Bouin		34 821,00
		Travaux d'aménagement et équipement des installations		675 855,54
		Travaux de rénovation des installations sportives		912 330,01
	Total 4112 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES			6 343 702,13



	Hors Autorisation de programme	Mise en place de barrières de sécurité aux abords du stade	92 456,28
		Redevance du Grand stade	1 055 137,14
	Total Hors Autorisation de programme		1 147 593,42
Total Sports			7 972 123,83
Travaux Cimetières	8211 - TRAVAUX DE MAINTENANCE CIMETIERES	Travaux de rénovation des cimetières	342 884,02
		Travaux de rénovation et réalisation de columbarium	14 792,09
	Total 8211 - TRAVAUX DE MAINTENANCE CIMETIERES		357 676,11
	8214 - Construction et rénovation de caveaux	Rénovation et aménagement sur les concessions de cimetières (HT)	200 393,31
	Total 8214 - Construction et rénovation de caveaux		200 393,31
Total Travaux Cimetières			558 069,42
Vie Scolaire	2010 - CREATION ECOLE	GS Saint-Charles - condamnation	202 717,84
		GS Saint-Isidore	3 411 621,41
	Total 2010 - CREATION ECOLE		3 614 339,25
	2011 - GROS TRAVAUX RENOVATION ECOLE	Extension du GS Ray-Gorbella	184 157,54
		Restructuration du GS Corniche Fleurie	1 178 219,37
	Total 2011 - GROS TRAVAUX RENOVATION ECOLE		1 362 376,91
	2012 - AMENAGEMENT CONFORMITE ET EQUIPEMENT DES ECOLES	Groupe Scolaire Cimiez-ESSLING	755 511,55
		Mises aux normes des cantines	236 118,20
		Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	467 043,10
		Plan d'équipement des écoles	423 272,28
		Plan numérique des écoles	231 583,98
		Travaux de rénovation – Bâtiments scolaires	1 906 517,58
	Total 2012 - AMENAGEMENT CONFORMITE ET EQUIPEMENT DES ECOLES		4 020 046,69
	2013 - MODERNISATION DE LA CUISINE CENTRALE	Travaux de construction de la nouvelle cuisine centrale	2 015 306,16
	Total 2013 - MODERNISATION DE LA CUISINE CENTRALE		2 015 306,16
	2014 - CENTRE MULTI ACCUEIL DE L'OUEST	Centre multi-accueil de l'ouest	171 077,20
	Total 2014 - CENTRE MULTI ACCUEIL DE L'OUEST		171 077,20
Total Vie Scolaire			11 183 146,21
Total général			77 156 164,40

➤ Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées" (65,67 M€)

Les dépenses du chapitre 16 s'élèvent à la somme de 65 666 378 €, et sont ventilées en :

- ✓ remboursement des annuités d'emprunts : 41 322 642 € ;
- ✓ remboursement de l'emprunt afférent au P.P.P de l'Allianz Riviera: 4 679 284 € ;



- ✓ gestion active des emprunts (en dépenses et en recettes) : 19 518 878 € ;
- ✓ remboursement d'emprunts CAF : 33 115 € ;
- ✓ remboursements de cautions aux locataires du patrimoine privé de la ville de Nice : 112 459 €.

➤ Chapitres 20,21 et 23 "*immobilisations, dépenses d'équipement*" (77,16 M€)

Ces dépenses d'équipement atteignent la somme de 77 156 164 €, soit un taux de réalisation de 90%. Cela représente un accroissement important du patrimoine communal grâce à des travaux d'embellissement et de rénovation, la mise en place d'un important dispositif de sécurisation des espaces publics, ainsi que par la réalisation de nouveaux équipements structurants destinés à améliorer la vie quotidienne des Niçoises et des Niçois.

Les différentes politiques publiques de la Ville de Nice, déclinées ci-après, ont ainsi permis la mise en œuvre des priorités annoncées lors du vote du budget prévisionnel 2017, à savoir :

- La sécurité / sureté avec un ensemble de mesures répondant aux défis posés par l'attentat du 14 juillet 2016. Une enveloppe conséquente a été débloquée pour renforcer la protection des accès des équipements publics comme les crèches, les écoles, les équipements sportifs et culturels, pour acquérir des portiques de sécurité et mettre en place des bornes escamotables sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Métropole, et pour développer la vidéosurveillance;
 - La proximité, avec la construction de nouveaux équipements (centre intergénérationnel, nouvelle cuisine centrale...), ou la modernisation des équipements existants (tennis des Combes, rénovation du palais Jean Bouin, aménagement des locaux de la mairie centrale, ...) ;
 - La poursuite de l'embellissement de la ville de Nice (programme de réfection des façades de la place Saint-François, rénovation des lieux historiques, aménagement des abattoirs, rénovation des façades du parking Corvézy, travaux au Mont-Alban...);
- ✓ *l'aménagement urbain et l'environnement* (15,61 M€)
- Les actions réalisées en investissement se décomposent de la manière suivante :
- travaux de sécurisation des espaces publics : 1 887 982 € ;
 - aménagements/sécurisation de la promenade des anglais : 3 099 971 € ;
 - restructurations, amélioration de la qualité de vie des quartiers (rénovations de façades, ANRU des Moulins, Pasteur, Ariane, P.N.R.Q.A.D...) : 1 557 369 € ;



- acquisitions foncières diverses (dont 4 279 972 € pour l'acquisition en VEFA de la gare du sud) : 5 045 720 € ;
- réhabilitations et acquisitions de matériel pour les cimetières niçois : 558 148 € ;
- travaux au titre de la voirie, des espaces verts urbains de proximité, de la signalisation urbaine et du plan éclairage public : 1 402 787 € ;
- travaux d'aménagement et matériel pour le parc Phoenix : 532 128 € ;
- travaux divers et matériel pour le parc de la colline du château : 389 574 € ;
- travaux d'aménagement du parc paysager Le Ray : 1 044 956 € ;

✓ *l'action économique et touristique* (10,36 M€)

La ville de Nice a poursuivi ses efforts en matière de développement des équipements structurants, en finançant :

- un fonds de concours de 10 000 000 € à la métropole Nice Côte d'Azur au titre de la réalisation de la ligne ouest-est du tramway ;
- les travaux de réfection du palais Acropolis et de réhabilitation de l'esplanade du palais des expositions : 325 270 €.
- les travaux de la maison de Nice - rue Saint-François de Paule : 33 653 €.

✓ *la culture* (6,99 M€)

Les financements au titre du rayonnement culturel de la ville de Nice ont consisté en des :

- travaux d'aménagement et de mise en conformité des bâtiments culturels niçois (dont 1 997 138 € de réhabilitation de la villa « la Luna ») : 3 962 091 € ;
- divers travaux d'entretien, de rénovation, d'accessibilité et de sécurité dans les musées niçois : 1 036 247 € ;
- travaux de réhabilitation d'équipements culturels (dont 602 528 € pour l'église Saint-Pons) : 872 344 €.
- travaux d'aménagement pour la bibliothèque Romain GARY et acquisitions d'ouvrages et de matériel pour les bibliothèques : 697 034 € ;
- travaux de réhabilitation et acquisition de matériel pour les salles de spectacles et des théâtres : 341 425 € ;
- acquisitions d'instruments de musique et de matériel pour le conservatoire : 81 902 € ;

✓ *l'enseignement et la formation* (15,8 M€)



« La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement » (article L.212-4 du code de l'éducation).

L'organisation en matériel et personnel des 154 écoles publiques niçoises est répartie comme suit :

Elémentaires	70
Primaires (maternelles + élémentaires)	17
Maternelles	66
Ecole du Château	1
Total	154 écoles

Les 154 écoles de la Ville ont accueilli 30 000 enfants à la rentrée scolaire 2016-2017.

La ville de Nice a poursuivi et renforcé en 2017 le déploiement de sécurisation des écoles.

Ce plan d'actions vise l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat d'association avec l'Etat et intègre les travaux de sécurisation spécifiques au risque attentat, avec notamment les améliorations suivantes :

- mise en place et rehausse de clôtures ;
- installation de visiophones ;
- installation de systèmes de contrôle d'accès.

Les actions réalisées en investissement se décomposent de la manière suivante :

- travaux divers de rénovation, de restructuration et de sécurisation des écoles maternelles et primaires : 9 698 794 € ;
- travaux de mise aux normes et de sécurité dans les cantines municipales (dont 2 022 835 € au titre de la construction de la nouvelle cuisine centrale) : 3 472 444 € ;
- travaux au titre de l'enseignement supérieur, (maison de l'étudiant) : 2 510 215 € ;
- acquisitions de mobilier pour les ateliers scolaires : 116 078 € ;

✓ *le logement et la rénovation urbaine (3,89 M€)*

La ville s'est associée aux efforts de la métropole Nice Côte d'Azur en érigeant l'amélioration de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain, comme action prioritaire.

Ainsi, dans le cadre du PLH (programme local de l'habitat) et des projets de rénovation urbaine, la ville de Nice a versé 3 034 567 € de fonds de concours aux bailleurs sociaux en vue de créer et de réhabiliter des logements sociaux.

Elle a également réalisé pour 853 733 € de travaux sur son parc communal locatif.



✓ *le sport, la jeunesse et l'animation* (8,6 M€)

La ville de Nice œuvre depuis des années pour :

- L'entretien et la gestion des équipements sportifs (salles, stades, piscines, plateaux sportifs équipements de loisir et clos de boules) ;
- L'action sportive municipale qui, depuis sa création en 1980, a su initier une véritable politique de proximité en terme de sports et continue à se développer avec la reprise de certaines activités des CEDAC depuis 2015 : école pleine nature et randonnées pédestres adultes ;
- L'évènementiel sportif de haut niveau ;
- Un soutien sans faille aux clubs et associations sportifs, et des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous.

A travers un programme ambitieux d'entretien et de maintenance des installations sportives (salles, terrains de sports, piscines), la ville de Nice a réalisé l'an passé pour 8 601 289 € de dépenses, avec notamment :

- la création d'un centre de formation et d'entraînement pour l'OGC Nice : 2 965 582 € ;
- divers travaux d'aménagement et de mise en sécurité sur les terrains de sports : 2 342 819 € ;
- divers travaux d'entretien, de rénovation, de sécurité, et acquisition de matériel de sport dans les salles et gymnases : 1 615 503 € ;
- le paiement de la redevance pour le stade Allianz Riviera : 1 055 137 € ;
- divers travaux d'entretien et de rénovation dans les centres de loisirs (dont 145 438 € pour le CAL des Combes) : 300 273 € ;

✓ *la sécurité et la salubrité publiques* (4,15 M€)

Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :

- déploiement de la vidéosurveillance et sécurisation des espaces publics : 3 215 235 € ;
- travaux de purge et de confortement (notamment falaises de bon voyage) : 364 040 € ;
- travaux de mise en sécurité de bâtiments et prévention des risques urbains pour la direction de la sécurité publique : 570 905 €.

✓ *la famille* (2,14 M€)

Les actions réalisées en investissement se décomposent de la manière suivante :

- travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise en sécurité des différents équipements multi-accueil de la ville : 1 406 652 € ;
- acquisitions de matériel d'équipement : 241 225 € ;
- acquisition de locaux et parkings pour la crèche colonel Jean-Pierre : 486 929 €.



✓ *interventions sociales et santé* (0,82 M€)

En complément de l'aide financière apportée au CCAS de Nice, au travers d'une subvention forfaitaire, l'action sociale engagée par la municipalité s'est traduite en 2017 par :

- des actions de mise aux normes et de sécurité dans divers bâtiments sanitaires (6 rue Tondutti de l'Escarène et 10 rue Hancy) : 554 558 € ;
- des actions en faveur des personnes en difficulté, avec l'acquisition de divers matériels médicaux : 39 707 € ;
- des condamnations liées au contentieux Spada : 227 414 €.

✓ *modernisation de l'administration* (8,9 M€)

Les dépenses exposées en 2017 sont les suivantes :

- aménagement, rénovation, mise en sécurité et réhabilitation des bâtiments administratifs et polyvalents : 4 222 570 € ;
- remboursement à la métropole Nice Côte d'Azur des dépenses d'équipement exposées par les services communs : 4 677 021 €.

2.3- Les autres dépenses réelles d'investissement : 0,72 M€

Elles correspondent aux dépenses suivantes :

- Le chapitre 27 "*autres immobilisations financières*" représente un montant de 162 682 € au titre de dépôts et de consignations.
- Le chapitre 454117 "*opérations pour compte de tiers*" représente 9 008 € et correspond à des travaux réalisés d'office sur le chemin des Pins.
- Le chapitre 458126 "*opérations pour compte de tiers*" atteint 549 371 € et correspond à des travaux réalisés pour le compte du CCAS dans le cadre de la construction de l'espace intergénérationnel.

2.4- Les opérations d'ordre des dépenses d'investissement : 2,21 M€

- Chapitre 040 "*opérations d'ordre de transferts entre sections*" :

✓ différences sur réalisation d'actifs : 217 7205 € ;



- ✓ reprises au compte de résultat au titre des subventions ayant financé des investissements renouvelables : 1 297 155 €.
- ✓ Reprises d'amortissements réalisés à tort : 22 872 €
- Chapitre 041 "*opérations patrimoniales*" : 672 904 € (en dépenses et en recettes) au titre des intégrations de biens dans le patrimoine communal et des opérations liées au transfert de droit à déduction de la TVA sur les redevances du palais Acropolis et Nikaïa.

C – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - SITUATION DE L'ENCOURS COMMUNAL AU 31 DECEMBRE 2017

1. L'encours des emprunts

L'encours des emprunts se décompose en :

- ✓ 399 188 855 € au titre du financement des dépenses directes d'équipement ;
- ✓ 109 865 737 € au titre du financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (partenariat public privé), incluant une redevance RBA1 (investissement et financement).

La répartition de l'encours est la suivante :

❖ Encours hors PPP

	2014		2015		2016		2017	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Fixes	240 839 453	62,99%	289 457 646	75,86%	277 221 774	72,47%	276 603 499	69,29%
Variables	122 931 962	32,15%	92 123 896	24,14%	105 309 503	27,53%	122 585 356	30,71%
Structurés	18 572 248	4,86%	-	-	-	-	-	-
TOTAL	382 343 663	100,00%	381 581 542	100%	382 531 277	100%	399 188 855	100%

❖ Encours lié au PPP

	2014		2015		2016		2017	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Fixes	123 860 545	100%	119 209 940	100%	114 545 021	100%	109 865 737	100%
Variables	-	-	-	-	-	-	-	-
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	123 860 545	100%	119 209 940	100%	114 545 021	100%	109 865 737	100%



L'analyse de la structure du volume d'emprunts de la Ville de Nice met en lumière plusieurs éléments, à savoir :

- *Des prêteurs diversifiés*, puisque l'encours de la dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Volume d'emprunts par prêteur

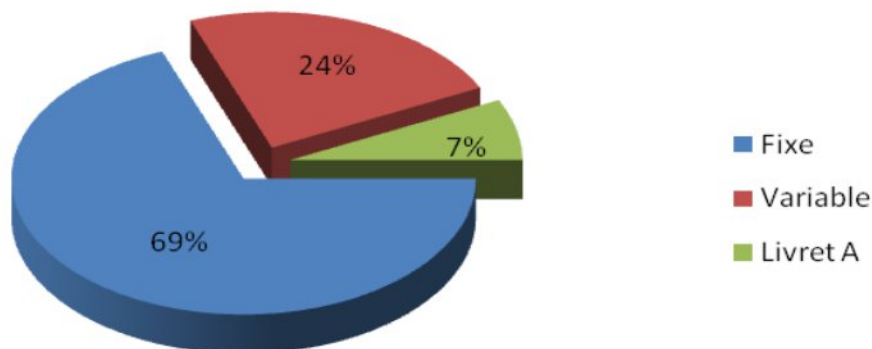
Prêteur	CRD au 31/12/2017	% du CRD
SFIL CAFFIL	122 463 228 €	30,68 %
CAISSE D'EPARGNE- CFF	76 584 127 €	19,18 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	64 766 667 €	16,22 %
DEXIA CL	48 747 407 €	12,21 %
SOCIETE GENERALE	27 082 947 €	6,78 %
CAISSE DES DEPOTS	25 476 453 €	6,38 %
LA BANQUE POSTALE	12 338 516 €	3,10 %
Autres prêteurs	21 729 511 €	5,45 %
Ensemble des prêteurs	399 188 855 €	100 %

- *des emprunts sécurisés*, puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (69% de son encours est à taux fixe et 31% en taux variable).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
399 188 855 €	2,53%	11 ans et 1 mois	6 ans et 1 mois	63

Par ailleurs, le stock des emprunts de la Ville de Nice présente un rythme d'extinction soutenu. En effet, les durées résiduelles moyennes généralement observées sur les collectivités, oscillent autour de 14 ans (source Finance Active) contre 11 ans pour Nice.

Répartition de l'encours par structure de taux



Le stock d'emprunts de la ville de Nice est désormais composé d'indexations classiques, toutes classées 1A selon la Charte Gissler de bonne conduite, soit le risque le plus faible. Elles sont en phase avec les recommandations contenues dans la circulaire du 25 Juin 2010, et avec le décret du 30 Août 2014 encadrant le recours à l'emprunt des collectivités.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

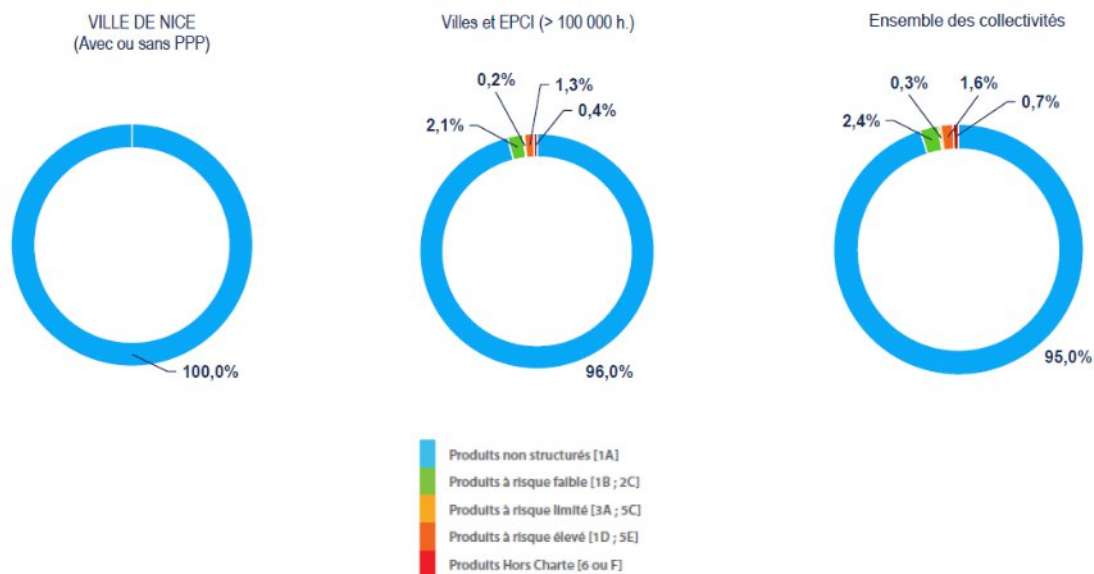
1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO, ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

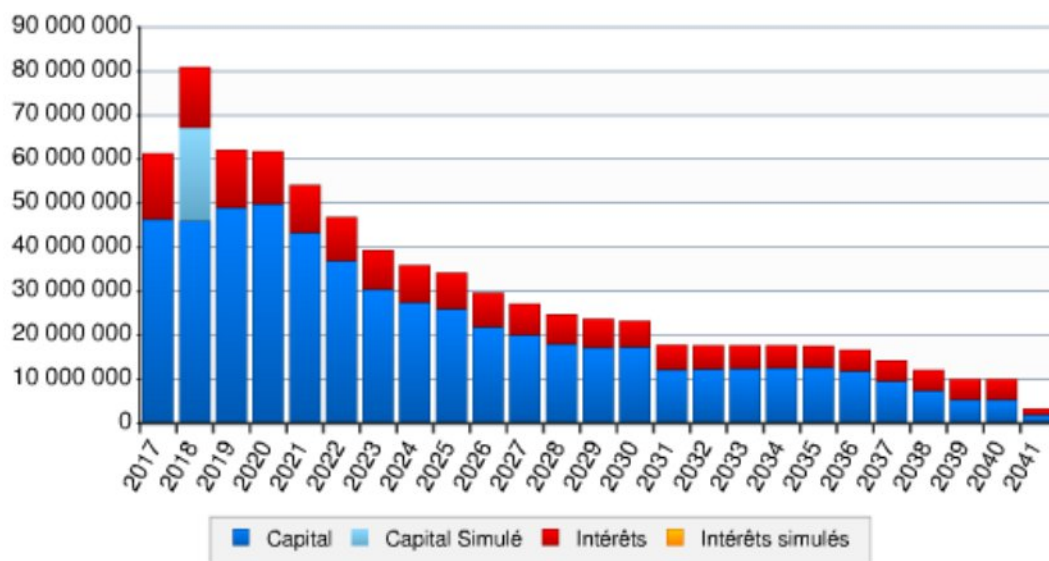
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE



Profil d'extinction de l'encours de la Ville de Nice au 31/12/2017

Flux de remboursement



Le pic d'annuités 2018 correspond aux prévisions de remboursement du prêt relais pour un montant de 21 millions d'euros dans l'attente de la cession du terrain destiné à l'implantation d'Ikea.

Par ailleurs, une partie de l'encours (42,1 M€) correspond à des emprunts ayant financé des équipements transférés depuis à la Métropole Nice Côte d'Azur.



Il est à noter que la Métropole Nice Côte d'Azur rembourse à la Ville de Nice une annuité d'un montant de 13 114 930 € depuis 2008 au titre du transfert d'une quote-part des emprunts contractés pour le financement d'équipements transférés.

Ainsi, hors opération de portage du terrain destiné à l'implantation d'Ikea pour 21 M€, l'encours de la Ville de Nice s'est réduit globalement de - 9 021 706 € en 2017, soit une somme de - 4 342 422 € (hors grand stade) et - 4 679 284 € au titre de l'Allianz Riviera.

Pour mémoire, entre 2008 et 2017, la Ville a financé 867,83 M€ de dépenses d'équipement hors grand stade et, dans le même temps, l'encours de la dette est resté stable (381,5 M€ au 31 décembre 2008 – 378,2 M€ au 31 décembre 2017, hors Allianz Riviera et hors portage terrain Ikea).

2. L'annuité des emprunts : 60,86 M€

En 2017, les intérêts d'emprunts se sont élevés à 14 827 000 € et le remboursement du capital à 46 035 041 €, soit une annuité totale de 60 862 041 € qui se répartit comme suit :

	16410	Emprunts en euros	Dette propre	41 322 642
	1675	Emprunts afférents aux PPP	Nice Stadium	4 679 284
	16818	Emprunts Caisse allocations familiales	Dette propre	33 115
Total 16				46 035 041
	661110	Intérêts réglés à l'échéance	Dette propre	10 617 544
	66112	ICNE (intérêts courus non échus)	Dette propre	- 247 629
	66150	Intérêts ligne de crédit	Dette propre	11 992
	66180	Intérêts des autres emprunts	Nice Stadium	4 445 093
Total 661				14 827 000
TOTAL ANNUITE 2017				60 862 041

3. Les emprunts nouveaux : 58,01 M€

37 013 335 € d'emprunts nouveaux ont été enregistrés afin de financer le programme d'équipement de la ville.

Un emprunt relais de 21 000 000 € a été conclu avec le Crédit Agricole dans l'attente de la cession effective du terrain destiné à l'implantation d'Ikea.



Prêteur	Montant emprunté	Conditions financières
Groupeement LCL, CACIB	17 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,68% sur 20 ans
Société Générale	5 000 000 €	Euribor 12 mois +0,34% sur 20 ans
La Banque Postale	10 000 000 €	Taux fixe à 1,54% sur 20 ans
Caisse d'Épargne	5 000 000 €	Livret A + 0,30% sur 20 ans
Crédit Agricole	21 000 000 €	Taux fixe à 0,10% sur 2 ans
Caisse d'Allocations familiales	13 335 €	Taux fixe à 0%
Ensemble des prêteurs	58 013 335 €	

CONCLUSION

Dans un contexte national marqué par le renforcement de la politique gouvernementale de diminution drastique des dotations versées aux collectivités locales et par une progression des prélèvements obligatoires, la ville de Nice a réussi son pari de contenir en 2017 ses dépenses de fonctionnement, tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers, afin de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour engager les investissements porteurs de développement de son territoire pour le bienfait, la qualité de vie et la sécurité des Niçoises et des Niçois.

La Ville de Nice s'est attachée, durant l'année 2017, à contenir l'évolution de ses dépenses ; cette volonté s'est parfaitement traduite durant cet exercice budgétaire avec en clôture :

- un résultat libre d'affectation de 27 169 571,60 € après couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
 - ✓ aucune augmentation des taux de fiscalité locale ;
 - ✓ des économies dans le fonctionnement administratif par une maîtrise constante des dépenses de gestion, grâce, entre autres, à la mutualisation des services fonctionnels ;
 - ✓ un recours maîtrisé au financement par l'emprunt grâce à l'autofinancement dégagé.

Ainsi se clôture le compte administratif de la ville de Nice pour l'exercice 2017, dont les chiffres et les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par Monsieur l'Administrateur des Finances publiques de Nice Municipale.





BUDGET ANNEXE

REGIE AUTONOME DE L'OPERA

Le budget annexe du théâtre de l'opéra de Nice a été créé par délibération du 8 avril 2011, avec pour objectif de rationaliser et maîtriser les coûts de gestion afférents, et d'assurer une plus grande transparence dans le fonctionnement de cet établissement.

Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'opéra, la diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à son fonctionnement.

RESULTATS 2017

	REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS (2016)		OPERATIONS DE L'EXERCICE (2017)		RESULTATS DE CLOTURE (2017)	
	Besoin de financement (en €)	Excédent (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)	Excédent (en €)
Investissement	- 298 875,89	-	399 438,23	398 557,60	-299 756,52	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture d'investissement après prise en compte des restes à réaliser					-299 756,52	-
Fonctionnement	-	1 287 331,51	20 165 493,89	20 363 134,68	-	1 484 972,30
Totaux généraux	-298 875,89	1 287 331,51	20 564 932,12	20 761 692,28	-	
Résultat de clôture libre d'affectation après couverture du déficit d'investissement						1 185 215,78 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2017, libre d'affectation, s'élève à 1 185 215,78 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 484 972,30 € duquel est retranché la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 299 756,52 €.

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 20,36 M€



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 363 134,68 €, soit un taux de réalisation de 95%, et sont ventilées de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2016 (en €)		2017 (en €)		
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	-	170 173	200 000	228 237	114%
70	Produits des services du domaine	1 328 240	1 838 611	1 573 416	1 800 161	114%
74	Subventions et participations	19 214 748	19 214 748	18 130 164	18 130 164	100%
75	Autres produits de gestion courante	301 700	133 048	66 420	59 812	90%
77	Produits exceptionnels	75 300	139 553	93 000	144 761	157%
002	Résultat de fonctionnement reporté	621 133	-	1 287 332		-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 541 121	21 496 133	21 350 332	20 363 135	95%

1.1- Chapitre 70 "*produits des services du domaine et ventes*" : 1,8 M€

Le chapitre 70, pour un montant de 1 800 161 € (taux de réalisation de 114 %), enregistre les produits des services rendus par le théâtre de l'opéra.

Ce poste est en baisse de 1 % par rapport à l'an passé, mais il faut tenir compte du fait que ce chapitre comportait en 2016 172 046 € correspondant à la billetterie de décembre 2015. Par conséquent, la véritable évolution de ce poste, calculée un exercice comptable de 12 mois, est une hausse de 8%.

1.2- Chapitre 74 "*dotations, subventions et participations*" : 18,13 M€

Ce chapitre enregistre la subvention du Département destinée au fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice, pour un montant de 1 810 000 €, mais aussi la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 16 320 164 €.

1.3- Chapitre 75 "*autres produits de gestion courante*" : 0,059 M€

Ce chapitre enregistre les autres recettes concernant l'exploitation de la buvette du théâtre et des locations de salles de l'opéra.

1.4- Chapitre 77 "*produits exceptionnels*" : 0,144 M€

Les produits exceptionnels comprennent des dons divers de mécénats à hauteur de 144 761 €.



2. Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 20,165 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 165 493 €, soit un taux de réalisation de 94 %, et sont ventilées de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2016		2017		
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	1 784 454	1 705 501	1 870 945	1 690 975	90%
012	Charges de personnel	18 827 166	18 278 010	18 662 613	18 044 206	97%
65	Autres charges de gestion courante	430 741	381 030	354 811	326 627	92%
67	Charges exceptionnelles	12 760	8 585	9 500	4 004	42%
Total dépenses réelles		21 055 121	20 373 126	20 897 369	20 065 812	96%
023	Virement en section d'investissement	328 065	-	290 852	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	157 935	157 933	161 611	99 682	62%
Total dépenses d'ordre		486 000	157 933	452 463	99 682	
TOTAL GENERAL		21 541 121	20 531 259	21 350 332	20 165 494	94%

2.1- Chapitre 011 "*charges à caractère général*" : 1,69 M€

Ce chapitre, d'un montant total de 1 690 975 €, retrace l'ensemble des dépenses de gestion courante, hors personnel, nécessaires au bon fonctionnement du théâtre. Le taux de réalisation est de 90 %.

Les charges essentielles étant :

✓ Les fournitures diverses :	311 124 €
✓ Le gardiennage :	367 234 €
✓ L'énergie et le chauffage :	147 984 €
✓ Les contrats de prestations de service :	62 060 €
✓ Les entretiens et maintenances diverses :	171 914 €
✓ Les locations mobilières :	112 452 €
✓ Les frais de publicité et de publications :	127 472 €
✓ L'entretien des bâtiments :	116 222 €
✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions :	108 599 €
✓ Les transports collectifs de biens :	47 977 €
✓ la documentation (abonnements et achats de fonds) :	28 917 €
✓ Les honoraires, assurances, banque, frais de contentieux :	89 020 €



2.2- Chapitre 012 "*charges de personnel*" : 18,044 M€

Le chapitre 012 recouvre l'ensemble des dépenses de personnel. Il a été réalisé à 97%, soit un montant de 18 044 206 €.

2.3- Chapitres 65 & 67 "*charges de gestion courante*" et "*charges exceptionnelles*" : 0,33 M€

Ces chapitres recouvrent les autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de 326 627 € et des charges exceptionnelles pour un montant de 4 003 €.

2.4- Chapitre 042 "*opérations d'ordre*" : 0,099 M€

Le chapitre 042 enregistre essentiellement les dotations aux amortissements, pour un montant total de 99 681 €.

B - Section d'Investissement

1 - Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) : 0,398 M€

Les recettes d'investissement s'élèvent à 398 558 €. Le taux de réalisation atteint 53 %, pour un niveau de réalisation en diminution par rapport à celui de 2016.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de ces recettes :

			2016 (en €)		2017 (en €)		
	Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	315 830	315 830	298 876	298 876	100,00%
	165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	7 300	-	-
Total recettes financières			315 830	315 830	306 176	298 876	100%
Total recettes réelles			315 830	315 830	306 176	298 876	100%
	021	Virement de la section de fonctionnement	328 065	-	290 852	-	-
	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	157 935	157 932	161 611	99 682	62%
Total recettes d'ordre de section à section			486 000	157 932	452 453	99 682	22%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			801 830	473 762	758 639	398 558	53%

Les recettes d'investissement enregistrent essentiellement :

- ✓ les excédents de fonctionnement pour 298 875 € ;



- ✓ des opérations d'ordre sur le chapitre 040, notamment les amortissements, pour un montant identique à sa contrepartie comptabilisée en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, soit un montant de 99 681 €.

2- Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 0,399 M€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 399 438 €. Le taux de réalisation atteint 94 % pour un niveau de consommation inférieur à celui de 2016.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de ces dépenses :

			2016 (en €)		2017 (en €)		
	Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
	20	Immobilisations incorporelles	26 000	-	39 800	13 336	34%
	21	Immobilisations corporelles	460 000	456 809	418 963	386 102	92%
	23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	Total dépenses d'équipement		486 000	456 809	458 763	399 438	94%
	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	1 000	-	-
	Total dépenses financières		-	-	-	-	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		486 000	456 809	459 763	399 438	94%
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement		-	-	298 876	-	-

CONCLUSION

Ainsi se présente le compte administratif 2017 du budget annexe de la régie autonome de l'opéra dont les chiffres et les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion de Monsieur l'Administrateur des Finances publiques de Nice Municipale.

